

## **DOCUMENTS ANNEXES**

1. Mission du plan de base et mission de présentation du projet
2. Programme de gestion
3. Sécurité incendie
4. Etude du programme de fourniture du matériel médical
5. Plans du bâtiment principal

< Annexes >

1.	Mission du plan de base et mission de présentation du rapport	A 1-1
	(1) Mission du plan de base	
	1) Procès verbal des discussions (copie)	A 1-1
	2) Emploi du temps de la mission	A 1-13
	3) Liste des membres de la mission	A 1-16
	(2) Mission de présentation du rapport	
	1) Procès verbal des discussions (copie)	A 1-17
	2) Emploi du temps de la mission	A 1-41
	3) Liste des membres de la mission	A 1-42
	(3) Liste des participants	A 1-43
2.	Programme de gestion	A 2-1
	(1) Calcul des bilans	A 2-1
	(2) Critères de calcul des recettes	A 2-8
	(3) Critères de calcul du budget gestion et entretien	A 2-9
	(4) Plan de gestion et entretien de la Côte d'Ivoire	A2-13
3.	Sécurité incendie	A 3-1
	(1) Rapport du système de sécurité (copie)	A 3-1
	(2) Lettre de la Direction de la protection civile (copie)	A 3-31
4.	Etude du programme de fourniture du matériel médical	A 4-1
5.	Plans du bâtiment principal	A 5-1

1. Mission du plan de base et mission de présentation du rapport

(1) Mission du plan de base

- 1) Procès verbal des discussions (copie)
- 2) Emploi du temps de la mission
- 3) Liste des membres de la mission

(2) Mission de présentation du rapport

- 1) Procès verbal des discussions (copie)
- 2) Emploi du temps de la mission
- 3) Liste des membres de la mission

(3) Liste des participants



(1) Mission du plan de base

1) Procès verbal des discussions (copie)


**PROCES VERBAL DES DISCUSSIONS**  
**SUR L'ETUDE DU PLAN DE BASE POUR LE PROJET DE**  
**REHABILITATION ET DE RENFORCEMENT DU CENTRE**  
**HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE COCODY EN REPUBLIQUE**  
**DE COTE D'IVOIRE**

En réponse à une requête formulée par le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire pour la Coopération Financière à Titre de Don du Japon relative au projet de Réhabilitation et de Renforcement du Centre Hospitalier Universitaire de Cocody (ci-après désigné "le projet"), le Gouvernement du Japon a décidé d'effectuer une étude du plan de base. A cet effet l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désignée "JICA") a envoyé une Mission d'Etude du Plan de Base (ci-après désignée "la Mission") dirigée par Docteur SHIINA Takeki de la division de la coopération internationale du Centre Médical International sous la tutelle du Ministère de la Santé Publique du Japon, en République de Côte d'Ivoire du 13 Décembre 1993 au 14 Janvier 1994.

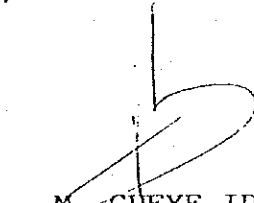
Durant ce séjour, des discussions ont eu lieu entre la Mission et les représentants du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire ainsi que ceux du Centre Hospitalier Universitaire de Cocody, et des enquêtes ont été menées sur place dans ledit Centre et d'autres établissements similaires.

A l'issue de ces discussions et enquêtes, les deux parties ont confirmé les points essentiels, mentionnés ci-après.

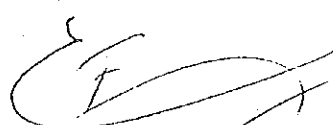
Fait à Abidjan, le 21 Décembre 1993



Dr. SHIINA Taketi  
Chef de la Mission de  
l'Etude du plan de base JICA



M. GUEYE IDRISSE  
Directeur du CHU de Cocody



M. Emmanuel EZAN  
Directeur du Cabinet du M.S.P.A.S.

## 1. Objectif

Le Centre Hospitalier Universitaire de Cocody (ci-après désigné le C.H.U. de Cocody), établissement chargé d'une triple vocation de : soins, formation et recherche, a joué un rôle très important dans le domaine de la médecine de la République de Côte d'Ivoire. Cependant, à l'heure qu'il est, ses installations, équipements et matériels se trouvent considérablement vétustes. Le présent Projet a donc pour but d'effectuer son aménagement afin d'améliorer et de renforcer la qualité des soins médicaux, contribuant ainsi à l'amélioration générale des services médicaux auprès de la population du pays.

## 2. Site du Projet

Le Projet se situe dans le C.H.U. de Cocody, B.P. V 13 Abidjan, Côte d'Ivoire. ( voir l'annexe I et II)

## 3. Organismes concernés

L'organisme responsable de la partie ivoirienne pour le Projet sera le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale et l'organisme exécutant sera le C.H.U. de Cocody. En cas de mise en oeuvre du Projet, ce dernier se chargera, sous sa responsabilité et sous la direction dudit Ministère, d'assurer l'exploitation, l'entretien et la gestion des bâtiments, installations et équipements réaménagés.

## 4. Contenu de la requête

Le contenu de la requête formulée par le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire s'articule autour de trois volets : 1) Construction d'un bâtiment de consultations externes, 2) réhabilitation des installations, 3) fourniture des équipements. Le détail, la priorité et les équipements médicaux sont montrés dans l'Annexe III

TS

SR

B

(1) Construction d'un bâtiment de consultations externes

1) Bâtiment de consultations externes (à 2 étages)

Ce bâtiment aura les fonctions médicales ci-dessous:

Gynécologie obstétrical, Traumato-orthopédie, Chirurgie gastro-intestinal, Urologie, Pédiatrie, Stomatologie, Neurologie, Médecine-interne, O.R.L., Ophtalmologie, Pneumologie, Explorations fonctionnelles, Radiologie, Kinésithérapie, Hématologie, etc..

(2) Réhabilitation des installations

1) Réhabilitation des installations existantes

2) Amélioration et rénovation du bâtiment

3) Equipements à nouvellement installer

(3) Equipements

1) Equipements médicaux pour

a. Médecine interne

b. Explorations fonctionnelles

c. Neurologie

d. Urologie

e. Gynécologie obstétrical

f. Pédiatrie

g. Ophtalmologie

h. O.R.L.

i. Pneumologie et chirurgie thoracique

j. Stomatologie

k. Traumato-orthopédie

l. Blocs opératoires

m. Stérilisation centrale

n. Réanimation et soins intensifs

o. Radiologie

p. Urgences de pédiatrie

q. Laboratoires

r. Kinésithérapie

T.S

SC

- s. Pharmacie
- t. Centre de traitement des brûlés
- u. Hémodialyses
- v. Bâtiment de consultations externes

2) Autres équipements hospitaliers pour

- a. Administration
- b. Entretien et gestion

Il est à noter cependant que le contenu définitif de la coopération ne sera déterminé qu'en fonction de résultats apportés par les études approfondies ultérieures.

5. Système de Coopération financière à Titre de Don du Japon

- (1) Les responsables concernés du Gouvernement Ivoirien et ceux affectés au Projet ont bien compris le Système de Coopération financière à Titre de Don du Japon à travers l'explication faite par la Mission.
- (2) En cas de mise à exécution du Projet dans le cadre de la Coopération Financière à Titre de Don du Japon, le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, de son côté, prendra toutes les mesures nécessaires pour faciliter le meilleur déroulement et la bonne conduite de la réalisation du Projet. (Voir annexe-IV)

6. Principe de la Mission japonaise de l'Etude du Plan de Base

- (1) Construction d'un bâtiment de consultations externes
  - 1) Le nombre de salles de consultation de chaque discipline devra être déduit des résultats constatés de ladite consultation.
  - 2) Le fonctionnement des examens devra être coulé dans la limite des besoins minima.

LP

EE



(2) Rénovation des installations

- 1) Le présent Projet a pour objet principal et primaire de réhabiliter les fonctions essentielles et nécessaires au minimum pour le fonctionnement hospitalier.
- 2) En ce qui concerne la réhabilitation des étages inférieurs du Bâtiment principal, il s'agira essentiellement de réhabiliter le fonctionnement de ces étages existants conformément au Projet de réhabilitation général.

(3) Sélection des équipements

- 1) Remplacement des équipements médicaux hors état de fonctionnement ou vétustes.
- 2) Fourniture complémentaire des matériels et équipements médicaux dont le nombre s'avère insuffisant et qui soulèvent des problèmes sur le plan des soins médicaux.
- 3) Les équipements fondamentaux pouvant être jugés indispensables pour conduire des soins médicaux.
- 4) Pour la sélection des matériels et équipements médicaux mentionnés en 1), 2), et 3) ci-dessus, il est à choisir surtout ceux qui permettent la gestion et la maintenance suffisantes compte tenu du niveau des équipements existants et du niveau technique local. Pour le matériel et équipements pour lesquels la maintenance s'avère actuellement nécessaire, il est à choisir ceux dont le fabricant peut assurer un service de maintenance sur place en ayant la facilité d'approvisionnement en pièces de rechange.

7. Programme de gestion du C.H.U.

Le C.H.U. de Cocody devra rendre compte un projet de programme de gestion dudit Centre lors de la visite en République de Côte d'Ivoire de la Mission d'explication du Projet du Rapport Final.

1-5

EE

8. Rapport sur la gestion et la situation d'exploitation du C.H.U.

Dans le cas où le présent Projet serait mis à exécution, le C.H.U. de Cocody est tenu de soumettre au Gouvernement Japonais une fois par an un compte rendu de la situation d'utilisation et/ou de gestion des équipements médicaux et d'un nouveau bâtiment de consultation à fournir au C.H.U. de Cocody.

9. Calendrier d'étude de la présente Mission

- (1) La présente Mission conduira son étude sur place en République de Côte d'Ivoire jusqu'au 14 janvier 1994.
- (2) La présente Mission effectuera un tour d'horizon au Japon et rédigera un projet de rapport final, conformément au présent Procès-verbal de réunion et au résultat de l'Etude du Plan de Base. Par la suite, une Mission d'explication du Projet du Rapport Final sera envoyée en avril 1994 en République de Côte d'Ivoire pour expliquer le Projet de Rapport Final et le Rapport Final sera achevé au Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire jusqu'à la fin du mois de juin 1994.

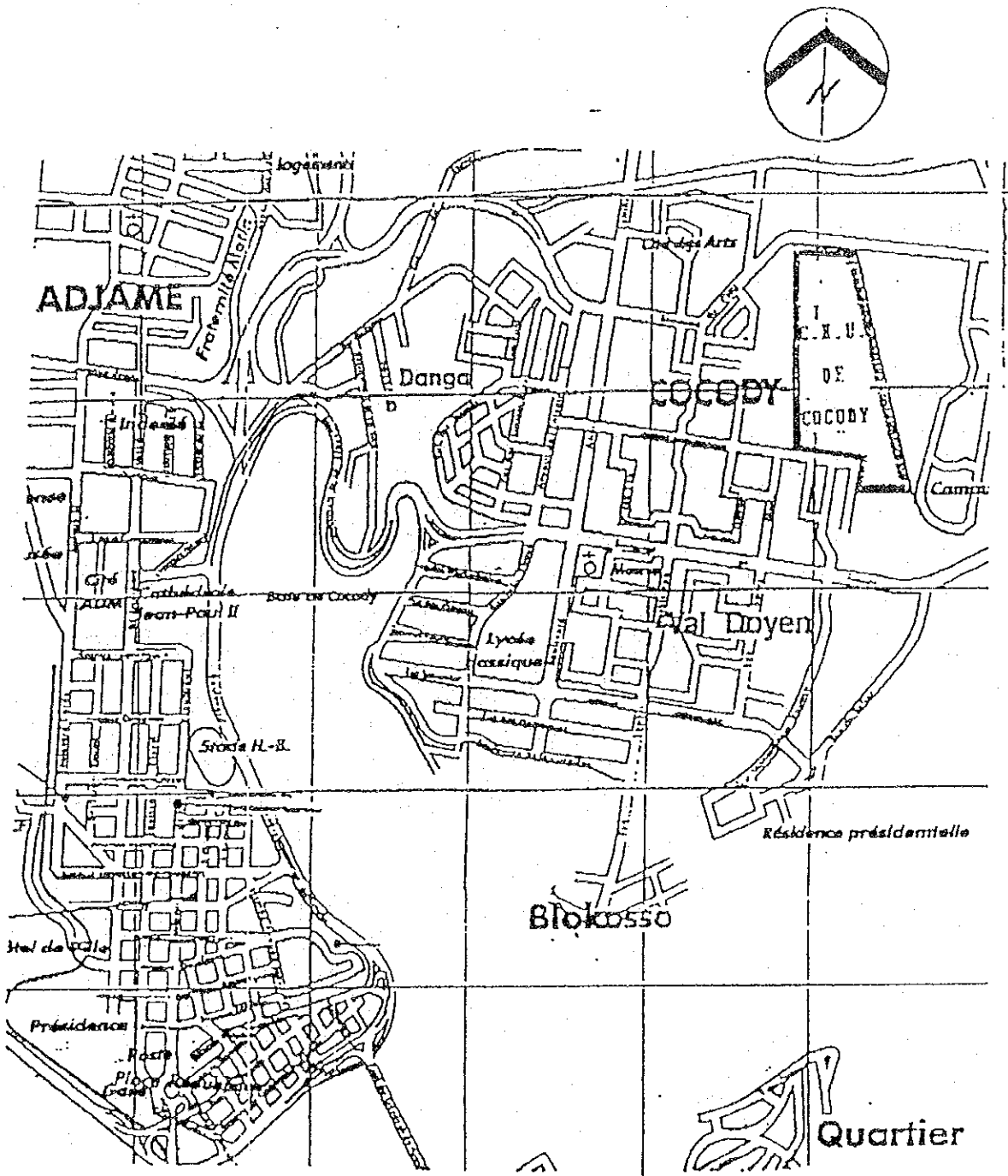
10. Exécution du Projet

- (1) La partie ivoirienne s'engage à exécuter dans le meilleur délai toutes les mesures nécessaires à la mise à exécution du présent Projet par rapport à la réglementation en vigueur en République Côte d'Ivoire et qui pourrait concerner la réhabilitation des installations existantes, objet du présent Projet.
- (2) La partie ivoirienne s'engage à exécuter les travaux de remise en état des désordres constatés au niveau du corps d'état en béton armé du C.H.U. et à terminer ces travaux avant le commencement des travaux de réhabilitation tels que définis par le Présent Procès-Verbal.
- (3) La partie ivoirienne s'engage à arrêter l'exécution des travaux de réhabilitation des circuits de fluides médicaux afin d'éviter un double emploi. La partie japonaise prendra en charge la réalisation de ladite réhabilitation dans le cadre du Projet.
- (4) Les bureaux et bâtiments provisoires situés sur le treizième étage doivent être évacués par la partie japonaise afin d'effectuer les travaux d'étanchéité. La partie ivoirienne prendra les mesures nécessaires pour assurer cette évacuation.

LF

EG

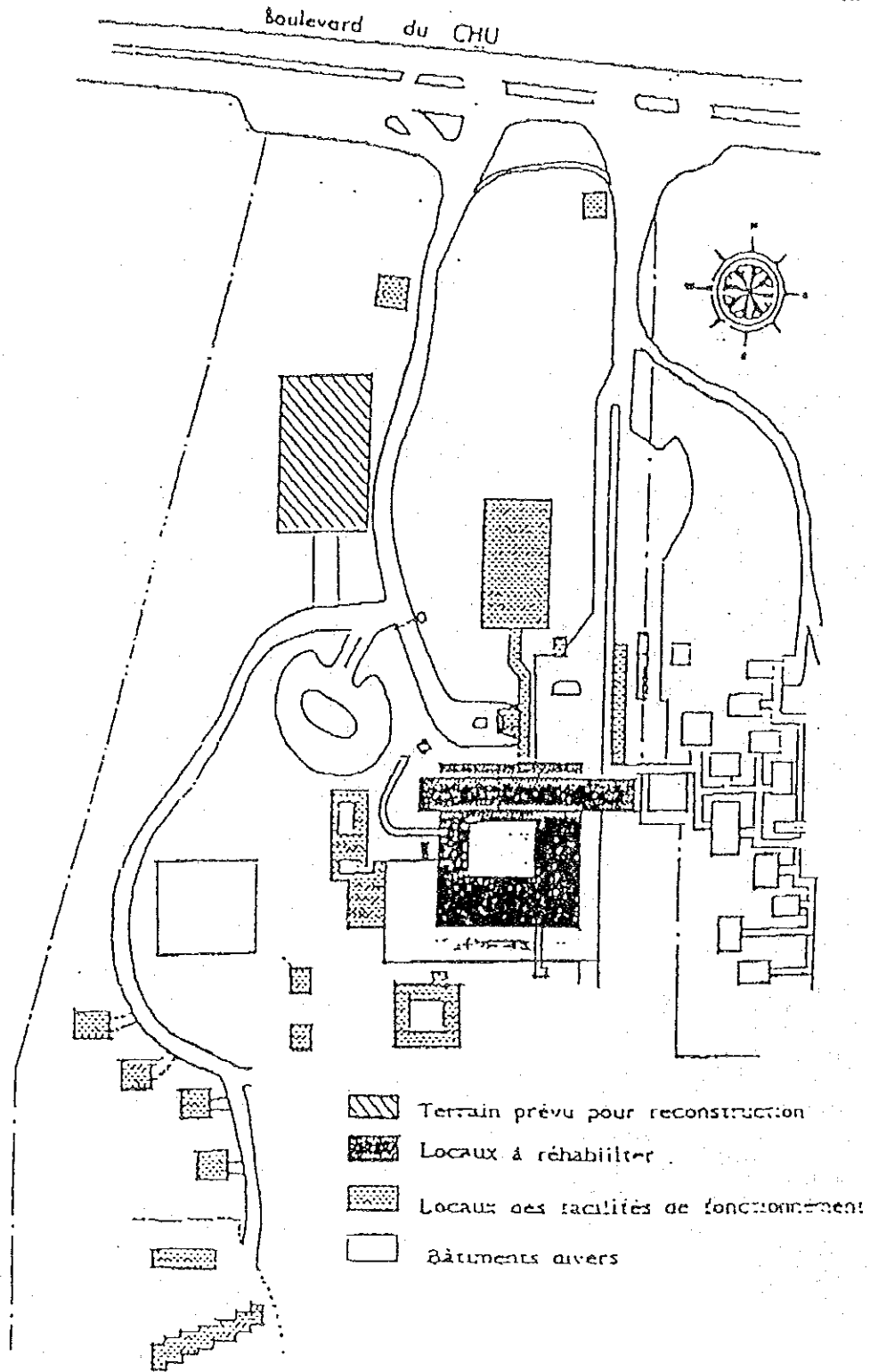
B



PLAN DE LOCALISATION DU C.H.U. DE COCODY

T.F

EE



PLAN DE MASSE DE L'ETABLISSEMENT

LS

SE



## I. Réhabilitation des installations :

Priorité

## 1. Réhabilitation des installations existantes

- |                                                                                                                                               |   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| a. Bloc opératoire existant (rénovation des 4 salles d'opération et aménagement d'une salle inutilisée)                                       | A |
| b. Bloc opératoire nouveau (augmentation de 3 salles d'opération)                                                                             | A |
| c. Bloc opératoire urgence (augmentation de 4 salles d'opération)                                                                             | A |
| d. Salle de stérilisation centrale (transfert et aménagement)                                                                                 | A |
| e. Réanimation (transfert au niveau 2 et aménagement)                                                                                         | A |
| f. Service d'Urgence (transfert et aménagement)                                                                                               | A |
| g. Bureau de Administration niveau 2 (extension et aménagement)                                                                               | A |
| h. Salle d'accouchement (transfert au niveau 2 et aménagement)                                                                                | A |
| i. Buanderie (réfection partielle suivant la rénovation)                                                                                      | C |
| j. Cuisine (réfection partielle suivant la rénovation)                                                                                        | C |
| k. Pharmacie niveau 2 (extension)                                                                                                             | B |
| l. Bureau de Administration niveau 1 (réfection)                                                                                              | C |
| m. Bloc de radiologie (réfection)                                                                                                             | C |
| n. Bloc de hospitalisation (réparation du faux-plafond)                                                                                       | A |
| o. Bloc de hospitalisation (réfection de la menuiserie)                                                                                       | A |
| p. Bloc de hospitalisation (réparation de la plomberie)                                                                                       | A |
| q. Rénovation de l'étanchéité de la toiture                                                                                                   | A |
| r. Salle de machine des niveaux inférieurs (rénovation)                                                                                       | A |
| s. Travaux de réfection suivant la rénovation des équipements                                                                                 | A |
| t. Evacuation et rénovation des installations existantes<br>(locaux techniques du niveau 4, incinérateur et générateur de vapeur du niveau 1) | C |

## 2. Amélioration et rénovation du bâtiment

- |                                                                                                                      |   |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| a. Climatisation (rénovation des climatiseurs existants aux blocs opératoires et rénovation des climatiseur-fenêtre) | A |
| b. Equipement d'aération (rénovation et remplacement)                                                                | A |
| c. Remplacement de la tuyauterie d'alimentation en eau, évacuation des eaux usées et équipements hygiéniques         | A |

T.S.

SE

- |                                                                                  |   |
|----------------------------------------------------------------------------------|---|
| d. Alimentation en eau chaude ( changement en alimentation individuelle)         | A |
| e. Electricité ( rénovation de réception d'électricité)                          | A |
| f. Groupe électrogène (rénovation)                                               | A |
| g. Armoires électrique (et système de câblage (rénovation et remplacement)       | A |
| h. Prises et éclairage                                                           | A |
| i. Ascenseurs (rénovation de 7 unités d'ascenseur et réparation du monte-charge) | A |
| j. Gaz médicaux (rénovation niveau 2 et 3)                                       | A |
| k. Buanderie (rénovation partielle)                                              | B |
| l. Cuisine (rénovation partielle)                                                | B |
| m. Signalisation : appel d'infirmier(ère)(rénovation)                            | B |
| n. Sécurité contre incendie (Extincteur, tableau, etc. à rénover)                | A |
| o. Système d'horloge (aménagement)                                               | C |
| p. Téléphone (rénovation)                                                        | A |

### 3. Equipement à nouvellement installer

- |                                                                |   |
|----------------------------------------------------------------|---|
| a. Incinérateur de déchets médicaux solides à risques produits | A |
| b. Incinérateur de déchets solides à risque                    | B |
| c. Dépôt de déchets solides médicaux                           | A |
| d. Station d'épuration des eaux usées                          | A |

T.S

EE

B

## II. Equipements médicaux

- a. Urologie : Jeu de cycto-urethroscopie, etc.
- b. Gynécologie Obstétricale : Table d'examen gynécologique, Coloposcope  
Détecteur de rythme cardio-foetale, etc.
- c. Pédiatrie : Couveuses, Appareil de photothérapie, etc.
- d. Ophtalmologie : Biomicroscope oculaire, Champ visuel,  
Microscope opératoire, etc.
- e. O.R.L. : Audiomètre, Tympanomètre, Table opératoire,  
etc.
- f. Pneumologie : Fibroscopes bronchiques, Manomètre à  
Oxygène, etc.
- g. Stomatologie : Jeu des instruments de chirurgie, Fauteuil  
dentaire, etc.
- h. Traumato-orthopédie : Lit orthopédie, etc.
- i. Bloc opératoire : Jeu des instruments de chirurgie, Table  
d'opération, Appareil d'anesthésie, etc.
- j. Stérilisation central : Autoclave, etc.
- k. Réanimation : Moniteur de surveillance cardiorespiratoire  
Respirateur, etc.
- l. Radiologie : Table télécommande avec scopie,  
Appareil à rayon-x avec scopie TV,  
Appareil de radiographie mobile,  
Appareil de radiographie simple, etc.
- m. Urgence de pédiatrie : Respirateur pour enfant,  
Table de réanimation, etc.
- n. Laboratoire : Microscope laboratoire,  
Appareil d'électrophorèse,  
Distillateur, etc.
- o. Kinésithérapie : Table de massage,  
Equipement pour thermothérapie,  
Appareil de rééducation du quadriceps,  
etc.
- p. Pharmacie : Distillateur, Balance, etc.
- q. Centre de brûlés : jeu des instruments des chirurgie,  
Table d'anesthésie, Table d'opération, etc.
- r. Entretien et Gestion : Micro-ordinateur, etc.
- s. Bâtiment de consultation : Table d'examen, Négatoscope, etc.
- t. Maintenance de biomédicaux: Jeu de matériel de maintenance, etc.

T.M

SE

B

En cas de mise à exécution du Projet par la Coopération Financière à Titre de don du Japon, les mesures nécessaires devant être prises par le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire sont les suivantes :

1. Assurer au besoin le terrain nécessaire pour le Projet.
2. Aménager au besoin le terrain avant le démarrage de travaux.
3. Fournir des installations hors le terrain du Projet telles que le système d'électricité ou les autres systèmes auxiliaires.
4. Fournir les données et informations nécessaires pour le Projet.
5. Fournir les locaux nécessaires tels que le dépôt d'équipements ou le bureau provisoire durant la période d'exécution du Projet.
6. Assurer le déchargement et le dédouanement rapides aux ports de débarquement et le transport à l'intérieur du pays des produits achetés dans le cadre du Projet.
7. Accorder aux ressortissants japonais dont les services seront nécessaires à propos de la fourniture des produits et services effectuée en vertu des contrats vérifiés les facilités requises pour leur arrivée et leur séjour à la République de Côte d'Ivoire afin qu'ils puissent s'acquitter de tous les impôts dus à leur travail.
8. Exonérer les ressortissants japonais concernant le Projet des droits de douane, des taxes intérieures et d'autres charges financières qui pourraient être imposés par le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, à l'égard de la fourniture des produits et services effectués en vertu des contrats vérifiés.
9. Prendre en charge les frais de commissions de la banque de change japonaise pour les services bancaires basés sur l'arrangement bancaire(B/A).
  - 1) Commissions d'émission de l'autorisation de Paiement (A/P).
  - 2) Commissions pour le paiement.
10. Supporter tous les frais nécessaires pour l'exécution du Projet à part les frais qui sont couverts par le Don.
11. Assurer la mise en place judicieuse des homologues ivoiriens qui seront affectés exclusivement au Projet.
12. Assurer une exploitation efficace et adéquate, ainsi que l'entretien des matériel et équipements achetés dans le cadre des contrats vérifiés.
13. Assurer une exploitation ou gestion efficace et adéquate des installations construites ou réfonctionnées dans le cadre des contrats vérifiés.
14. Soumettre une fois par an au Gouvernement Japonais un compte rendu de la situation d'utilisation et/ou de gestion des équipements médicaux et du nouveau bâtiment de consultations externes à fournir au C.H.U. de Cocody.



- (1) Mission du plan de base  
 2) Emploi du temps de la mission (projet)

N°	Date/jour	Déplacement	Destination	Détail
1	Sam. 11.12.93	Tokyo → Paris	Déplacement	. Consultant (MM Koike & Saitoh)
2	Dim. 12.12	Paris → Abidjan	Déplacement	
3	Lun. 13.12	Abidjan  Tokyo → Paris	Ambassade Japon, salutations hôpital Cocody, stés sondage  Déplacement	. Présentation étude, réunion calendrier . Expertise des bâtiments actuels  . Autorités (MM Shiina et Horiuchi) . Consultant (MM Inoue, Safu, Kusaba, Ishida)
4	Mar. 14.12	Abidjan Paris  Paris → Dakar → Abidjan	Hôpital Cocody Bureau JICA de Paris  Déplacement	. Expertise des bâtiments actuels . Réunion  . Interprète autorités (M. Shibahara)
5	Mer. 15.12	Abidjan  Paris	Ambassade du Japon, MSPS Hôpital Cocody  Bureau JICA de Paris	. Présentation étude & rapport préliminaire . Questionnaire et modalités de réponses  . Collecte de documents sur la coopération en Côte d'Ivoire
6	Jeu. 16.12	Abidjan  Paris	Hôpital de Cocody  Bureau JICA de Paris	. Etude du site, réunions  . Collecte de documents sur la coopération en Côte d'Ivoire
7	Ven. 17.12	Abidjan  Paris → Abidjan	Hôpital Cocody  Déplacement	. Etude du site, réunions . Visite des autres établissements de soins  . Autorités (M. Horiuchi)
8	Sam. 18.12	Abidjan	Réunion interne	. Préparation projet coopération japonaise
9	Dim. 19.12	Abidjan	Collecte documents, classem.	
10	Lun. 20.12	Abidjan	MSPS, hôpital Cocody	. Contenu coopération, discussions PV
11	Mar. 21.12	Abidjan	PSPS Ambassade du Japon	. Discussion et signature du PV . Rapport
12	Mer. 22.12	Abidjan → Paris  Abidjan	Déplacement  Hôpital Cocody IC local, Stés de construction	. Autorités (MM Shiina, Horiuchi, Shibahara)  . Mise au point programme, étude . Relevé des prix de construction

N°	Date/jour	Déplacement	Destination	Détail
13	Jeu. 23.12	Paris → Tokyo	Déplacement Hôpital Cocody	. Infrastructures (électricité, eau)
14	Ven. 24.12	Tokyo Abidjan	Déplacement Hôpital Cocody	. Arrivée à Tokyo des autorités . Etude générale matériel et installations
15	Sam. 25.12	Abidjan	Réunion interne	. Discussions sur le contenu du projet
16	Dim. 26.12	Abidjan	Réunion interne	. Classement des documents
17	Lun. 27.12	Abidjan	Hôpital Cocody	. Arpentage et étude géologique du site
18	Mar. 28.12	Abidjan	Hôpital Cocody	. Arpentage et étude géologique
19	Mer. 29.12	Abidjan	Hôpital Cocody Ministère de la Construction	. Renseignements sur les formalités et permis de construction
20	Jeu. 30.12	Abidjan Abidjan → Paris	Hôpital de Cocody Ministère Finances, banques Déplacement	. Renseignements sur les taux de change Retour de M. Kusaba (ingénieur-conseil)
21	Ven. 31.12	Abidjan Paris → Tokyo	Hôpital Cocody Stés de matériel Déplacement	. Renseignements concernant la maintenance
22	Sam. 1.1.94	Abidjan Arrivée à Tokyo	Réunion interne	
23	Dim. 2.1.	Abidjan	Réunion interne	. Classement
24	Lun. 3.1.	Abidjan	Hôpital de Cocody Stés matériel de construction	. Renseignements sur les matériaux de construction

N°	Date/jour	Déplacement	Destination	Détail
25	Mar. 4.1.	Abidjan	Hôpital de Cocody	. Discussions sur le contenu du projet . Investigations complémentaires
26	Mer. 5.1	Abidjan	Hôpital de Cocody	. Discussions sur le contenu du projet
27	Jeu 6.1	Abidjan	Hôpital de Cocody Sté de construction	. Discussions sur le contenu du projet . Collecte des listes de prix
28	Ven. 7.1	Abidjan	Ambassade du Japon, MSPS hôpital de Cocody	. Rapport d'étude et réception des réponses aux questionnaires
29	Sam. 8.1	Abidjan	Réunion interne	. Vérifications de l'étude
30	Dim. 9.1	Abidjan Abidjan → Paris	Classement Déplacement	Retour de MM Inoue, Safu, et Ishida (IC)
31	Lun. 10.1	Abidjan Paris → Tokyo	Hôpital de Cocody Déplacement	. Investigation complémentaire s/construction
32	Mar. 11.1	Abidjan Tokyo	Hôpital de Cocody Déplacement	. Investigation complémentaire s/construction Arrivée Tokyo MM Inoue, Safu et Ishida (IC)
33	Mer. 12.1	Abidjan	Hôpital de Cocody Sté de sondage	. Réception des résultats sondage électriques
34	Jeu. 13.1	Abidjan	Ambassade du Japon, MSPS hôpital de Cocody	. Rapport sur les résultats de l'étude
35	Ven. 14.1	Abidjan → Paris	Déplacement	. Retour de MM Koike et Saitoh (IC)
36	Sam. 15.1	Paris → Tokyo	Déplacement	
37	Dim. 16.1	Tokyo	Déplacement	. Arrivée à Tokyo de MM Koike et Saitoh

\* Réunions avec le responsable du matériel médical qui sera appointé sur feuille séparée

- (1) Mission du plan de base
- 3) Membres de la mission

La mission d'étude du projet de réhabilitation et de renforcement du centre hospitalier universitaire de Cocody en république de Côte d'Ivoire se compose de :

1. Docteur Takeki SHIINA	Chef de mission	Bureau de la coopération internationale, Centre hospitalier international du Japon
2. M. Yoshio HORIUCHI	Coordonnateur	JICA Ile Division Administration des projets Service administration des projets financés sous forme de dons
3. M. Shinichi INOUE	Architecte chef de projet	Sté Azusa Sekkei Co., Ltd
4. M. Hiroyuki KOIKE	Architecte	Azusa Sekkei Co., Ltd
5. M. Tsuneco SAFU	Responsable I Plan des installations	Azusa Sekkei Co., Ltd
6. M. Shigeki Kusaba	Responsable II Plan des installations	Azusa Sekkei Co., Ltd
7. M. Kenji ISHIDA	Responsable Equipements médicaux	Azusa Sekkei Co., Ltd
8. M. Kiyoshi SAITO	Interprète I	Azusa Sekkei Co., Ltd
9. M. Masayuki SHIBAHARA	Interprète II	CHIO FRANCE

- (2) Mission de présentation du rapport  
1) Procès verbal des discussions (copie)

PROCES-VERBAL DE REUNION

Objet : Réunion de présentation de l'avant-projet de rapport  
ETUDE DU PLAN DE BASE DU PROJET DE REHABILITATION ET DE  
RENFORCEMENT DU CHU DE COCODY EN REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Date : 29 avril 1994

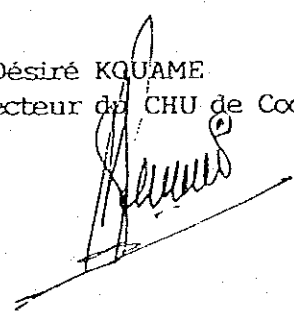
L'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) a envoyé une mission d'étude du plan de base du projet ci-dessus référencé en République de Côte d'Ivoire du 13 décembre 1993 au 14 janvier 1994 pour en discuter les termes avec les autorités compétentes et procéder à l'expertise du CHU et du site. Cette mission a été suivie d'une analyse technique des résultats des investigations sur place au terme de laquelle l'avant-projet du rapport d'étude a été préparé.

La JICA a envoyé une autre mission en Côte d'Ivoire pour présenter et discuter l'avant-projet de rapport avec les autorités ivoiriennes du 14 au 30 avril 1994 dirigée par Docteur Takeki SHIINA, Bureau de la Coopération Médicale Internationale du Centre Médical International, sous la tutelle du Ministère de la Santé Publique du Japon.

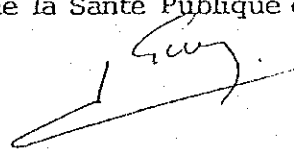
Au terme des discussions les points essentiels, mentionnés ci-après, ont été retenus.



Dr. Takeki SHIINA  
Chef de la Mission JICA



M. Désiré KQUAME  
Directeur du CHU de Cocody



Pr. Maurice KAKOU GUIKAHUE  
Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales

1. Contenu du rapport

Après avoir eu connaissance de son contenu, la partie ivoirienne, sur les points essentiels, accepte le rapport du plan de base du projet présenté par la mission.

2. Organe de réalisation

La responsabilité du projet est confiée au Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales; sa réalisation est assurée par le Centre Hospitalier Universitaire de Cocody. En cas de mise en oeuvre du projet, l'exploitation, l'entretien et la gestion des bâtiments, des installations et des équipements, réaménagés ou fournis, seront confiés au CHU de Cocody sous la tutelle du Ministère.

3. Système de coopération financière à titre de don du Japon

- (1) La partie ivoirienne a bien compris le système de coopération financière à titre de don du Japon tel que le lui a présenté la mission.
- (2) En cas de réalisation du projet dans le cadre de la coopération financière à titre de don du Japon, le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire prendra toutes les mesures nécessaires pour faciliter son déroulement et son exécution complète. Ces mesures sont indiquées en annexe I.

4. Requête définitive de la partie ivoirienne

Suite aux discussions avec la partie Japonaise, les points suivants constituent la requête finale du Gouvernement ivoirien:

- 1) Construction du bloc des consultations externes (voir annexe II)
- 2) Réhabilitation et rénovations (voir annexe III)
- 3) Sécurité incendie (voir annexe IV)
- 4) Renouvellement et fourniture de matériel (voir annexe V)

5. Conditions indispensables pour l'exécution du Projet

- 1) La partie ivoirienne se chargera d'exécuter toutes les obligations réglementaires: demandes, autorisations, procédures requises.
- 2) La partie ivoirienne terminera tous les travaux requis pour réparer tous les défauts du corps principal du bâtiment et achever toutes les réfections nécessaires.
- 3) La partie ivoirienne se chargera d'évacuer tous les bâtiments provisoires du 13ème étage pour permettre à la partie japonaise d'exécuter les travaux de réhabilitation.
- 4) Le CHU de Cocody s'engage à interrompre les fonctions hospitalières des bâtiments principaux afin que la partie japonaise entreprenne les travaux de réhabilitation.

6. Travaux à la charge de la Côte d'Ivoire

La partie ivoirienne devra prendre toutes les dispositions budgétaires nécessaires à la réalisation des travaux ci-après:

- 1) Préparation du site prévu pour la construction du bloc des consultations externes,
- 2) Rénovation du service des urgences
- 3) Aménagement des infrastructures nécessaires à la réalisation du projet.
- 4) Déménagements et transferts

7. Plan de maintenance du matériel

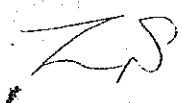
Après la réalisation du projet, le CHU de Cocody est tenu de soumettre au gouvernement japonais une fois par an un rapport explicite de l'utilisation des équipements médicaux, et de leur gestion.

8. Programme du rapport d'étude

La mission japonaise s'engage à faire parvenir le rapport final de l'étude à la partie ivoirienne pour la fin du mois de juin 1994.

9. Autre

La partie ivoirienne a fortement rappelé la demande des travaux de réhabilitation du circuit du vide médical qui n'avait pas été incluse dans l'avant Projet du rapport final. La partie japonaise donnera la réponse après l'étude.

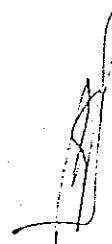
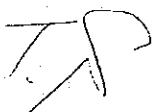


Mesures devant être prises par la République de Côte d'Ivoire en cas de mise en oeuvre du projet :

1. Assurer et préparer le terrain et les travaux de construction (enlèvement et remplacement des canalisations d'eau enterrées, des canalisations d'évacuation des eaux usées et en plus, aménagement de canalisations d'électricité, abattage des arbres, désherbage, nivellement, etc...).
2. Prévoir les alimentations d'eau et d'électricité. Offrir un bureau provisoire pour les travaux et préparer le dépôt de matériaux.
3. Fournir toutes les informations nécessaires à la réalisation du projet.
4. Travaux des fossés extérieurs:
  - a) Travaux d'implantation d'arbres.
  - b) Evacuation des eaux usées par une installation de tuyaux; disponibilité d'électricité; Aménagement des tuyaux d'épuration et des tuyaux des eaux usées.
5. Travaux sur les lignes principales:
  - a) Alimentation en eau : Installation de canalisation d'eaux jusqu'au nouveau bâtiment de consultations externes.
  - b) Electricité : mise sous tension du nouveau bâtiment.
  - c) Téléphone : installation de lignes téléphoniques jusqu'au répartiteur du nouveau bâtiment.
6. Approvisionnement en mobilier et équipements de bureaux et lits, etc...
7. Préparation des facilités nécessaires aux installations et équipements médicaux en de hors des bâtiments principaux et du bâtiment de consultations externes.
  - a) Préparer l'endroit nécessaire pour le stockage des équipements médicaux offerts par le Japon.
  - b) Apprêter l'électricité jusqu'au distributeur du bâtiment d'urgence (le distributeur sera réalisé par la partie japonaise).
8. Conservation du mobilier, des équipements, des lits etc... en dehors des bâtiment pour permettre leur rénovation.
9. Assurer le déchargement et le dédouanement rapides aux ports de débarquement et le transport à l'intérieur du pays des produits achetés dans le cadre du projet.
10. Accorder aux ressortissants japonais dont les services seront nécessaires les facilités requises pour leur arrivée et leur séjour en Côte d'Ivoire afin qu'ils puissent s'acquitter de tous les impôts conformément au contrat certifié par le Gouvernement Japonais.



11. Exonérer les ressortissants japonais travaillant sur le projet de tous les impôts et taxes, droits de douane et autres taxes intérieures applicables aux prestations de service, à l'approvisionnement du matériel conformément au contrat certifié par le Gouvernement Japonais.
12. Prendre en charge les frais de commissions de la banque de change japonaise pour les services consécutifs aux arrangements bancaires:
  - a) Commission pour émission de l'autorisation de paiement (A/P)
  - b) Frais de virement
13. Supporter tous les frais afférents à l'exécution du projet et non couverts par le don.
14. Désigner des homologues ivoiriens(ingénieurs, techniciens etc...) qui doivent travailler sur le projet.
15. Assurer l'exploitation efficace et la maintenance adéquate du matériel acheté dans le cadre des contrats qui auront été ratifiés.
16. Assurer une exploitation efficace et une gestion adéquate des installations construites ou rénovées dans le cadre des contrats ratifiés.
17. Soumettre une fois par an au Gouvernement du Japon un compte-rendu de l'état d'utilisation et de fonctionnement du matériel acheté ainsi que des bâtiments et installations construits ou rénovés dans le cadre des contrats ratifiés.



## Travaux de construction du bloc des consultations externes

## (1) Bloc des consultations externes

Bâtiment en béton armé construit sur deux niveaux.

Superficie au sol 3 400m<sup>2</sup> Approx. (y compris les parties annexes)

1er niveau Bureaux de gestion, comptabilité, accueil patients, traumatologie, gynécologie, pédiatrie, pneumologie, radiologie, kinésithérapie, consultation d'immuno-hématologie, vestiaires du personnel médical, dépôt de médicaments et équipements, bureau de maintenance, autres( couloirs, escaliers, etc...).

2e niveau Stomatologie, ORL, urologie, médecine interne, neurologie, ophtalmologie, Chirurgie générale et digestive, Stérilisation, autres( couloirs, escaliers, etc...).

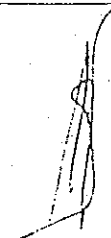
Toit Partie extérieure des climatiseurs, Cage d'escalier

Annexes Salle d'attente et toilettes familles, pompes à incendie

## Installations et équipements du Bâtiment de consultations externes

1. Installations électriques	
1) Station de réception d'électricité	Boites de transformateur(315KVA)
2) Groupe électrogène	Equipements nécessaires pour éclairage et équipements médicaux
3) Ampoules d'éclairage, Prises	Aux endroits nécessaires
4) Lignes principales à haute tension	Aux endroits nécessaires
5) Installations téléphoniques	Aux endroits nécessaires
6) Horloges murales	Horloges électriques

LNP

<p>2. Climatisation</p> <p>1) Climatiseur</p> <p>2) Ventilateur</p>	<p>Individuel</p> <p>Ventilateur style plafond dans la salle d'attente. Appareil de ventilation dans les toilettes.</p>
<p>3. Alimentation et évacuation d'eaux</p> <p>1) Installation pour alimentaion et évacuation</p> <p>2) Installation de fourniture d'eau</p> <p>3) Evacuation selective des eaux usées</p> <p>4) Equipements sanitaires</p>	<p>Connexion immediate sur la ligne d'alimentation</p> <p>Salle de traitement installation de chauffe-eau individuel</p> <p>Installation qui permet de séparer les eaux usées intérieures des autres eaux usées.</p> <p>Installation aux endroits nécessaires.</p>
<p>4. Installation du système sécurité</p>	<p>Extincteur intérieur, Extincteur, Détecteur, Haut-parleur d'urgence, installation d'alarme d'incendie</p>

TS

*[Signature]*

*[Signature]*

## Réhabilitations et rénovations

## (1) Bâtiment principal(hospitalisations)

Bâtiment en béton armé de 13 niveaux

Superficie au sol de 28.120 m<sup>2</sup> (25 271 m<sup>2</sup> selon le calcul effectué à partir des normes de construction du Japon)

Modification des 2e et 3e niveaux

Zones modifiées en fonction des transferts des services de consultations externes du 2e niveau.

## Réhabilitations extérieures

Partie	Réhabilitations
Toiture	<ul style="list-style-type: none"> <li>Retrait des plaques d'isolation thermique de la terrasse de la partie basse du bâtiment, et réparation complète de l'étanchéité</li> <li>Retrait des plaques d'isolation thermique de la terrasse et de la toiture de la partie haute du bâtiment et réparation complète de l'étanchéité</li> <li>Enlèvement des trois parties ajoutées sur le toit de la partie haute</li> <li>Retrait des plaques d'isolation thermique et réparation complète de l'étanchéité</li> </ul>
Murs extérieurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Complément de carreaux pour les revêtements décollés</li> <li>Peinture epoxy sur les parties en béton exposé, peinture au pistolet et exécution de l'étanchéité</li> <li>Les travaux concernant le manque de résistance ignifuge du fait du faible enrobage des armatures ne seront pas réalisés car difficiles.</li> </ul>
Encadrements	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exécution des travaux de réfection des cadres en bois</li> <li>Remplacement par des encadrements en aluminium sur les balcons sud</li> <li>Remplacement des encadrements en bois des fenêtres pivotantes de ventilation sud par des encadrements en aluminium</li> <li>Remplacement des jalousies en acier des fenêtres sud par des jalousies en aluminium</li> <li>Remplacement des jalousies en acier du côté est et ouest par des marquises en aluminium</li> </ul>
Gouttières	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réparation des évacuations d'eaux de pluies (drains) des balcons des chambres d'hospitalisation</li> </ul>
Escalier extérieur	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réparation des endroits où des armatures en fer sont à nu sur les murs et les dessous de marche</li> </ul>
Balustrades en bois	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réparation des balustrades et des mains courantes des terrasses, balcons et rampes, en bois</li> </ul>

## Réparations intérieures

Les travaux de réparation de l'intérieur des bâtiments sont indiqués au tableau ci-après. Les travaux qui accompagnent les nouvelles installations et la mise en place des mesures de sécurité incendie seront communs à toutes les parties des bâtiments.

Construction/réhabilitation	Services actuel	Détail
Premier niveau		
Bureau et plafond du couloir entre les blocs	idem	Peinture, faux-plafonds
Cuisine	idem	Réparation des carrelages, peinture, réparation du plafond
Buanderie	idem	Réparation des carrelages, peinture, réparation du plafond
Stock des fiches médicales	Sur l'ancien incinérateur	Abattage des cloisons intérieures, réfection intérieure
Salle des transformateurs	Salle des armoires électriques	Enlèvement d'une partie des machines et rénovation
Salle des armoires électriques	Salle des machines	Enlèvement des principales canalisations et des machines, rénovation
Salle de surveillance centrale	Salle de surveillance centrale	Réhabilitation sans modifications, aménagement du système de contrôle
Couloir d'entrée pour le stockage des fiches médicales	Salle de surveillance centrale	Rénovation
Deuxième niveau		
Salle d'accouchement	Consultations externes	Transfert, agrandissement
Salle de soins intensifs	Consultations externes	Transfert, agrandissement
Bloc urgences chirurgicales	Bloc urgences chirurgicales	Réhabilitation, agrandissement
Labo. d'explorations fonctionnelles	Assistance sociale, immobilisation	Transfert, rénovation
Pharmacie	idem, salle réunion gestion	Agrandissement, rénovation
Partie agrandie du sce gestion	Urgences pédiatrie	agrandissement, rénovation
Salle de réunion du sce gestion	Consultations externes	Transfert, rénovation
Troisième niveau		
Bloc chirurgie	Salle d'accouchement	Agrandissement, rénovation
Bloc chirurgie actuel	idem	Agrandissement, rénovation, réhabilitation
Stérilisation centrale	Laboratoire	Transfert, agrandissement
Radiologie	idem	Réparation du carrelage, peinture, réparation du plafond, aménagement de trois salles de manipulation
Quatrième niveau		
Salle des machines	Salle des machines	Enlèvement des machines actuelles, travaux de découpage en zone de sécurité, achèvement des conduites et tuyauteries
Cinquième au douzième niveaux		
Salle d'hospitalisation	idem	Réparation des carrelages, peinture, réparation du plafond
Salle d'hospitalisation	salle des professeurs	idem
Salle des infirmiers	idem	idem
Salle de soins	idem	idem
Toilettes et autres	idem	idem
Couloir	idem	Réparation des carrelages, peinture, faux-plafond
Treizième niveau		
Chapelle	idem	Peinture, faux-plafond
Cafétéria	idem	Peinture, faux-plafond
Section des machines d'ascenseur	idem	Travaux de division en zone de sécurité incendie (fermeture des lézardes des murs, division lucarnes)

ZS




(2) Service des urgences

Construction en parpaings sur un seul niveau  
Superficie au sol de 1 297 m<sup>2</sup> (y compris le couloir de passage)  
Travaux en commun

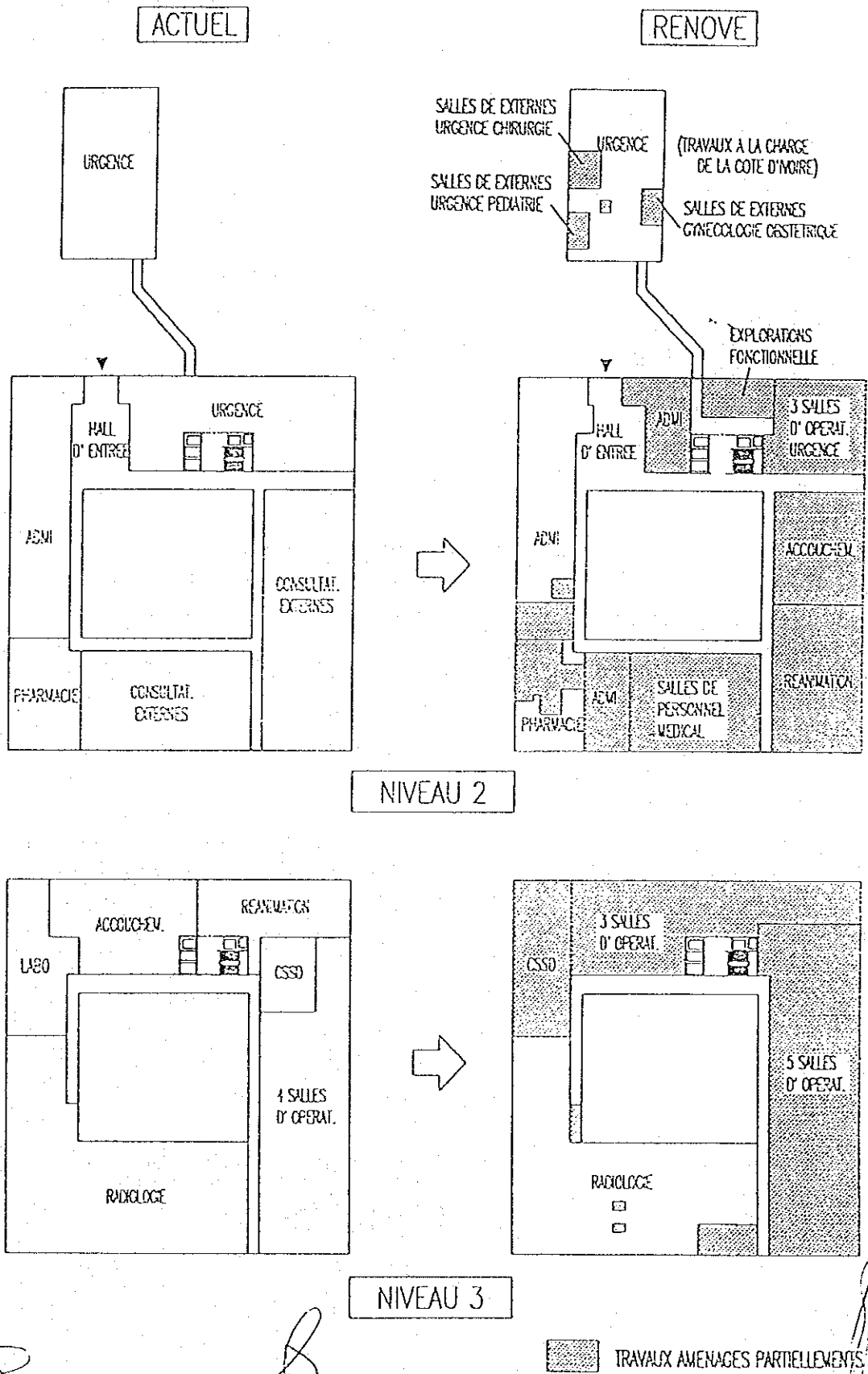
- 1) Système d'appel des infirmiers
- 2) Travaux de canalisation des gaz d'oxygene.
- 3) Aménagement des dispositifs d'alarme incendie
- 4) Téléphone (Changement des câbles de télécom)

T.S

A



Découpage actuel et après rénovation  
des niveaux 2 et 3 du bâtiment principal



*Handwritten signatures and initials.*

(3) Réhabilitation et renouvellement des Installations techniques de base et du bâtiment principal

Installations de base	Réhabilitation, renouvellement
a. Salle des transformateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réhabilitation et renouvellement de l'ensemble en fonction du plan de rénovation. Planification de transformateurs qui ne dépassent pas la capacité électrique (800 KVA x 3)</li> </ul>
b. Groupes électrogènes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rénovation et remplacement de l'ensemble en fonction du plan</li> <li>• Planifié dans un bâtiment à part (500 KVA x 2)</li> </ul>
c. Alimentation en eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réhabilitation et remplacement des pompes, réservoirs sous pression, tuyauteries, etc.</li> <li>Les réservoirs d'eau seront réutilisés.</li> </ul>
d. Traitement des eaux usées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réhabilitation et renouvellement de l'ensemble nécessaires</li> <li>Système simple de maintenance facile</li> </ul>
e. Traitement des déchets	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les déchets ordinaires seront enlevés et traités par la ville</li> <li>On prévoit un incinérateur de déchets polluants.</li> </ul>

Installations du bâtiment principal	Réhabilitations, renouvellement
<p>1. Installations électriques</p> <p>a. Eclairages, prises</p> <p>b. Tableau de dérivation et de distribution (canalisation et câblages inclus)</p> <p>c. Téléphone</p> <p>d. Horloges</p> <p>e. Paratonnerre</p> <p>f. Appel des infirmiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réhabilitation et renouvellement en fonction du plan de rénovation</li> <li>• Réhabilitation et renouvellement en fonction du plan de rénovation</li> <li>• Réhabilitation et renouvellement en fonction du plan de rénovation</li> <li>• Réhabilitation et renouvellement du PBX et des câbles jusqu'au PBX</li> <li>• Horloges séparées murales à pile</li> <li>• Renouvellement (conducteur, masse, points de choc)</li> <li>• Renouvellement en fonction du plan de rénovation</li> </ul>
<p>2. Climatisation</p> <p>a. Climatiseurs</p> <p>b. Ventilateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renouvellement de l'ensemble en fonction du plan de rénovation</li> <li>• Adoption de systèmes séparés du point de vue de la répartition des risques de panne, système individuel par bloc</li> <li>Les climatiseurs retirés de la partie basse (2e/3e niveau) seront réutilisés dans la partie haute</li> <li>• Renouvellement en fonction du plan de rénovation</li> </ul>
<p>3. Installations sanitaires</p> <p>a. Eau potable</p> <p>b. Distribution d'eau chaude</p> <p>c. Evacuation eaux usées</p> <p>d. Appareils sanitaires</p> <p>e. Gaz butane</p> <p>f. Installations de buanderie</p> <p>g. Installations des cuisines</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renouvellement de l'ensemble en fonction du plan de rénovation</li> <li>• Renouvellement de l'ensemble en fonction du plan de rénovation</li> <li>Adoption d'un système de chauffe-eau individuels électriques</li> <li>• Renouvellement de l'ensemble en fonction du plan de rénovation</li> <li>Les canalisations d'eaux usées seront complètement séparées des autres canalisations d'écoulement, et les dispositions seront prises pour que les canalisations ne se bouchent pas. Les deux canalisations seront séparées de l'intérieur à l'extérieur.</li> <li>• Renouvellement de l'ensemble en fonction du plan de rénovation</li> <li>• Renouvellement de l'ensemble en fonction du plan de rénovation</li> <li>L'utilisation du gaz butane sera limité à la cuisine et la buanderie pour des questions de contrôle de sécurité</li> <li>• Renouvellement des appareils de base</li> <li>• Renouvellement des appareils de base</li> </ul>
<p>4. Ascenseurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En dehors du monte-charge qui sera réparé, tous les autres ascenseurs seront remplacés (AP, AV, AC, AU, AM, F1, F2)</li> <li>• Deux ascenseurs seront utilisés à titre des ascenseurs de secours pour des raisons de sécurité incendie</li> </ul>



5. Dispositifs de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement des dispositifs anti-incendie adaptés aux mesures de sécurité (bouches d'incendie à l'intérieur des salles, extincteurs, détecteurs, système d'annonce en cas de danger, robinets d'incendie armés, système d'alarme )</li> </ul>
6. Surveillance centrale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remplacement par un système avec des fonctions d'alarme (Surveillance et alerte)</li> </ul>
7. Réseau des gaz médicaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renouvellement de l'ensemble en fonction du plan de rénovation Oxygène: Salle d'accouchement, salle de soins intensifs, salle de réveil, dans quelques salles d'hospitalisation. Protoxyde d'azote et Oxygène : Salle d'opération</li> </ul>

ZP




## Sécurité incendie pour la réhabilitation et le renforcement du CHU de Cocody

Le CHU de Cocody entre dans la catégorie des bâtiments soumis à la « réglementation sur la sécurité en cas d'incendie et de panique dans les immeubles de grande hauteur » fixée par la Loi N° 74-322 du 11 juillet 1974. Le principe fondamental est de réaliser des rénovations pour améliorer la sécurité chaque fois que cela sera possible sur les éléments qui constituent actuellement un danger.

Les travaux de sécurité seront physiquement difficiles puisqu'ils portent sur un établissement qui existe déjà depuis 23 ans et qu'il faudra éviter à tout prix les dispositifs qui nécessitent une maintenance trop poussée et trop coûteuse. Compte tenu de ces considérations, il a été prévu de poursuivre les travaux du projet en mettant l'accent sur les éléments de base suivants :

1. Finitions intérieures et extérieures ignifuges
2. Etablissement d'un cloisonnement coupe-feu
3. Etablissement d'un cloisonnement coupe-fumée (désenfumage)
4. Prévision d'un ascenseur de secours
5. Maintien de voies d'évacuation libres
6. Installation de robinets d'incendie à l'intérieur du bâtiment
7. Extincteurs
8. Installation de détecteurs et avertisseurs
9. Pose d'un système d'alarme
10. Pose de robinets armés pour les pompiers
11. Installation d'un tableau de surveillance central

La sécurité incendie peut se résumer en 4 éléments majeurs :

1. Protection, détection et avertissement
2. Lutte contre la propagation du feu



3. Plan d'évacuation
4. Moyens de lutte contre les incendies (extinction, secours)

Compte tenu des principes fondamentaux décrits ci-dessus et de ces quatre facteurs, il a été établi le tableau d'action ci-joint.

Il est indiqué pour référence le type de dispositifs prévus pour un hôpital de cette taille (superficie et nombre d'étages) en plus des éléments du tableau d'action précité pour des raisons de coûts de maintenance et pour éviter les paniques au cas où les dispositifs ne fonctionneraient pas en temps voulu faute d'entretien, et compte tenu des données locales, ils ont été exclus du projet.

#### Dispositifs exclus du projet

1. Bâtiment principal
  - 1) Dispositifs de Sprinklers
  - 2) Matériaux ignifuges pour les entrées et sorties des salles d'hospitalisation et des salles de consultation et autres ouvertures sur les cloisonnements coupe-feu
  - 3) Dispositif mécanique d'évacuation des fumées (lorsque le cloisonnement de désenfumage pour les pièces sans évacuation naturelle des fumées et où le cloisonnement coupe-feu est impossible tous les 100 m<sup>2</sup>)
2. bâtiment des consultations externes
  - 1) Dispositifs de Sprinklers
  - 2) Matériaux ignifuges sur les ouvertures des pièces qui se trouvent en face du couloir d'évacuation.

#### Plans annexes

1. Plan de compartimentage des cloisonnements coupe-feu et désenfumage
2. Plan d'installation des dispositifs anti-incendie et non inflammables.

A1-31

Éléments	Bâtiment principal	Consultations externes
Protection incendie, détecteurs et avertisseurs		
<p>1. Protection contre la naissance du feu</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Finitions intérieures ignifuges</li> <li>• réglementation sur les produits inflammables</li> <li>• paratonnerres</li> </ul> <p>2. Détecteurs et avertisseurs</p> <p>3. Protection contre le feu</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Murs et plafonds ignifuges</li> <li>. Générateurs électriques dans une salle à part</li> <li>. Améliorés</li> <li>. Pose d'un système d'alarme central au centre de sécurité</li> <li>. Pose d'avertisseurs à poussoir</li> <li>. Pose de détecteurs (passages, couloirs, cuisine)</li> <li>. Résistance au feu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Murs et plafonds ignifuges</li> <li>. Pose de rideaux coupe-feu etc.</li> <li>. Néant</li> <li>. Prévus</li> <li>. Pose d'un tableau d'observation au centre de sécurité central du bâtiment principal</li> <li>. Pose d'avertisseurs à poussoir</li> <li>. Résistance au feu</li> </ul>
Lutte contre la propagation des incendies		
<p>1. Foyer d'incendie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. extincteurs</li> </ul> <p>2. Lutte contre l'extension du feu, cloisonnements coupe-feu</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Cloisonnements entre étages</li> <li>. Cloisonnement des surfaces</li> <li>. Fosses et espaces vides</li> <li>. Zones aux utilisations différentes</li> <li>. Baies de séparations</li> <li>. Trémies des séparations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Bouches d'incendie dans les salles, conduites d'eau reliées, extincteurs, prise d'eau armé pour les sapeurs-pompiers</li> <li>. Séparation de la cage d'escalier (l'escalier central ne peut pas être séparé de par sa fonction et donc il formera un compartiment avec l'ascenseur, fermé par un portillon coupe-feu</li> <li>. Réhabilitation des endroits où les séparations anti-flamme de la paroi extérieure entre les étages n'atteint pas 90 cm.</li> <li>. Cloisonnement avec des portes coupe-feu automatiques à chaque extension aux étages supérieurs (400 m<sup>2</sup> environ)</li> <li>. En principe cloisonnement de chaque service aux étages inférieurs</li> <li>. Cloisonnement</li> <li>. En principe cloisonnement entre chaque service</li> <li>. Cloisonnement</li> <li>. Cloisonnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Pose de bouches d'incendie, de conduites d'eau et d'extincteurs</li> <li>. Priorité à l'aération et à la lumière à cause du climat du pays ; un vide d'air est prévu entre le RdC et le 1er, donc pas de cloisonnement entre ces deux étages</li> <li>. Pas de cloisonnement car le bâtiment n'a que deux niveaux.</li> <li>. Cloisonnement</li> <li>. Cloisonnement</li> <li>. Cloisonnement</li> </ul>

Zones de refuge		
<p>1. Contrôle de la fumée</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Pièce de désenfumage</li> <li>. Dispositif d'évacuation des fumées</li> </ul> <p>2. Institution des voies d'évacuation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Zone de sécurité, évacuation dans les deux sens</li> <li>. Escaliers de secours</li> <li>. Sorties hors des salles</li> <li>. dispositifs de signalisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Cloisonnement du sous-plafond, avec cloison de protection</li> <li>. En principe dégagement naturel et pose de matériaux intérieurs ignifuge quand le dégagement naturel est impossible</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Maintien</li> <li>. Cloisonnement</li> <li>. Maintien</li> <li>. Pose de lampes de signalisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Cloisonnement du sous-plafond avec cloison de protection</li> <li>. En principe dégagement naturel</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Maintien</li> <li>. Cloisonnement</li> <li>. Maintien</li> <li>. Pose de lampes de signalisation</li> </ul>
Mesures de lutte contre les incendies (extinction, assistance)		
<p>1. Mesures de lutte contre les incendies</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Ascenseurs de secours</li> <li>. Voies d'évacuation et d'accès de secours</li> </ul> <p>2. Résistance ignifuge</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Deux ascenseurs seront considérés comme prioritaires</li> <li>. Utilisation si possible de l'ascenseur actuel comme ascenseur de secours</li> <li>. Possibilité. Aux étages supérieurs il y a les balcons</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Les structures en béton dont l'épaisseur d'enrobage est insuffisante demanderaient un trop grand travail pour être réparées, mais on fera tout de même un traitement de surface éprouvé pour empêcher sa neutralisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Inutile</li> <li>. Inutile</li> <li>. Maintien de résistance ignifuge</li> </ul>

ZP

*[Signature]*

*[Signature]*

## Renforcement du matériel

1) Médecine interne		
Consultations :	Jeu d'apparats rectoscopes	2 unités
	Lumière d'endoscope	2 unités
	etc..	
2) Explorations fonctionnelles		
Consultations :	Spiromètre	1 unité
	Analyseur des gaz respiratoires	1 unité
	Analyseur des gaz du sang	1 unité
	etc...	
3) Neurologie		
Hospitalisations :	Electro-encéphalographe	1 unité
Consultations :	Electro-encéphalographe	1 unité
	Electromyographe	1 unité
	etc...	
4) Urologie		
Consultations :	Jeu de cysto-uréthrosopes, adulte	1 unité
	Jeu de cysto-uréthrosopes, enfant	1 unité
	Jeu de résectoscopes	1 unité
	et bistouri d'endoscope	1 unité
	etc...	
5) Gynécologie		
Consultations :	Tables d'examens gynécologiques	6 unités
	Coagulateur du col utérin	1 unité
	Colposcope	1 unité
Service des soins :	Moniteur de surveillance	1 unité
Accouchement		
	Tables réanimation nouveau-nés	2 unités
	Tables d'accouchements	7 unités
Chirurgie :	Boîtes à césariennes	2 jeux
	Boîte curetage	1 jeu
	Céloscope opératoire avec accessoire	1 jeu

ZAD




	Bistouri électrique	1 jeu
Réanimation :	Incubateur de soins intensifs	1 unité
	Lampe de photothérapie (lumière blanche)	1 unité
Service des soins hospitaliers :	Scialytique mobile etc...	1 unité
6) Pédiatrie		
Consultations :	Couveuses	4 unités
	Appareils de photothérapie	4 unités
	Oxymètre de pouls etc...	1 unité
7) Ophtalmologie		
Consultations :	Biomicroscopes oculaires	3 unités
	Javelle (équipement pour mesures d'astigmatismes)	1 unité
	Mallettes de verres correcteurs	3 unités
	Champ visuel Goldman	1 unité
	Réfractomètre automatique	1 unité
Chirurgie :	Table d'opérations scialytique	1 unité 1 unité
	Table d'anesthésie	1 unité
	Boîtes de cataracte	3 jeux
	Boîte de glaucome etc...	1 jeu
8) ORL		
Consultations externes	Miroirs de clair avec batterie	2 unités
	Audiomètre	1 unité
	Tympanomètre	1 unité
	Ensemble de traitement pour ORL	4 unités
Opérations :	Table opératoire	1 unité

ZD





	Bistouri électrique + accessoires	1 unité
	Ensemble d'anesthésie	1 unité
	Microscope opératoire	1 unité
	Jeu d'instruments de tympanoplastie	2 jeux
	Scialytique	1 unité
	etc...	
9) Pneumologie		
Consultations :	Fibrosopes bronchiques, adulte	2 unités
	Fibrosopes bronchiques, enfant	2 unités
	Bronchoscopes	2 unités
	Lumière froide	2 unités
	Jeu d'instruments pour traitement	2 jeux
	etc...	
10) Stomatologie		
Opérations :	Jeu d'instruments de chirurgie pour nez	1 jeu
	Jeu d'Obweigeser	1 jeu
	Jeu d'implants pour mandibulaires	1 jeu
	Ventilateur pulmonaire	1 jeu
	Moniteur de surveillance cardiorespiratoire	1 unité
	Ensemble d'anesthésie	1 unité
	Bistouri électrique	1 unité
	Microscope opératoire	1 unité
	Table opératoire	1 unité
	Scialytique	1 unité
Consultations externes	Fauteuil dentaire	3 unités
	Orthopantomographe	1 unité
	etc...	
11) Traumatologie orthopédie		
Hospitalisations :	Lits orthopédie	10 unités
	etc...	
12) Bloc opératoire		
Opérations :	Boîtes de prostate	3 jeux

ZD







	Boîtes d'abdomen	3 jeux
	Boîtes d'amputation	2 jeux
	Boîte de chirurgie du rein	1 jeu
	Bistouris électriques	4 unités
	Scialytiques	5 unités
Anesthésie :	Accessoires d'anesthésie	5 unités
	Aspirateurs avec sonde	2 unités
	Moniteurs de surveillance cardiorespiratoire	5 unités
	Intranules	1 unité
	etc...	
Stérilisation centrale :	Poupinels	2 unités
	Autoclaves	4 unités
	Appareil de lavage à ultrasons	1 unité
	etc...	
13)	Réanimation et soins intensifs	
Service des soins :	Respirateur pour enfant	1 unité
	Respirateurs	3 unités
	Moniteurs de surveillance cardiorespiratoire	8 unités
	Moniteur central	1 unité
	etc...	
14)	Radiologie	
Service des soins :	Table télécommandée avec scopie	1 unité
	Appareil de radiographie mobile	1 unité
	Développeur de films radio	1 unité
Consultations :	Appareil de radiographie simple	1 unité
	Appareil de diagnostic ultrasons	1 unité
	Développeur de films radio	1 unité
	etc...	
15)	Urgence pédiatrie	
	Aspirateurs mobiles	2 unités
	Oxymètre	1 unité
	etc...	

- 16) Laboratoire d'hématologie et d'immunologie
- Analyses :
- |                                             |          |
|---------------------------------------------|----------|
| Congélateurs, -40 °C                        | 2 unités |
| Appareils d'électrophorèse                  | 3 unités |
| Densitomètre                                | 2 unités |
| Spectrophotomètre                           | 2 unités |
| Lecteurs de microplaques (immuno-enzymique) | 1 unité  |
| Incubateur de microplaques                  | 1 unité  |
| Hotte à flux laminaire                      | 1 unité  |
| etc...                                      |          |
- 17) Parasitologie
- Analyses médicales :
- |                                 |         |
|---------------------------------|---------|
| Microscope fluorescent          | 1 unité |
| Incubateur de CO <sub>2</sub>   | 1 unité |
| Hotte à flux laminaire vertical | 1 unité |
| etc...                          |         |
- 18) Bactériologie
- Analyses médicales :
- |                               |         |
|-------------------------------|---------|
| Congélateur, -80 °C           | 1 unité |
| Incubateur de CO <sub>2</sub> | 1 unité |
| Ultracentrifugeuse            | 1 unité |
| etc...                        |         |
- 19) Cytologie
- Analyses médicales
- |                 |         |
|-----------------|---------|
| Photomicroscope | 1 unité |
| etc...          |         |
- 20) Laboratoire de biochimie
- Analyses médicales
- |                                          |         |
|------------------------------------------|---------|
| Analyseur d'ions                         | 1 unité |
| Compte-chlorures                         | 1 unité |
| Analyseur multiparamétrique de biochimie | 1 unité |
| Densitomètre                             | 1 unité |
| etc...                                   |         |
- 21) Laboratoire d'anapathologie
- Analyses médicales :
- |                      |         |
|----------------------|---------|
| Automate à inclusion | 1 unité |
| Cryostat             | 1 unité |
| etc...               |         |

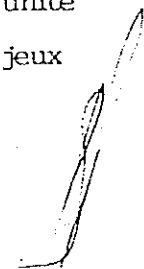
ZAD




22) Kinésithérapie			
Chirurgie	Grillage d'exercices métallique		1 unité
	Appareil électrique de tractions		1 unité
	etc...		
23) Pharmacie	Distillateur		1 unité
	etc...		
24) Centre des brûlés	Boîte de brûlés (greffes)		1 jeu
	Boîte de chirurgie des mains		1 jeu
	Respirateurs, adulte		2 unités
	Respirateur, enfant		1 unité
	Moniteur opératoire		1 unité
	Moniteur de surveillance malade		4 unités
	Table d'anesthésie		1 unité
	Table d'opérations		1 unité
	etc...		
25) Service de gestion et de maintenance			
Gestion/maintenance	Ordinateur avec imprimante		1 unité
	etc...		
26) Matériel commun aux salles d'hospitalisations			
Salles hospitalisation	Instruments de soins		16 unités
27) Bâtiment de consultations			
Consultations :	Tables d'examens		28 unités
	Lampes sur pied		29 unités
	etc...		
28) Maintenance biomédicale			
Maintenance :	Jeu de matériel de maintenance		1 jeu
	Jeu d'outillage pour l'atelier		1 jeu
	etc...		
29) Urgences gynécologiques			
(chirurgicales)	Table d'anesthésie		1 unité
	Table d'opération		1 unité
	Boîtes d'hystérectomie élargie		2 jeux

ZD





	Scialytique	1 unité
	etc...	
30) Urgences chirurgicales		
(consultations	Bistouris électriques	2 unités
urgences	Tables d'opérations	2 unités
chirurgicales)	Appareil d'anesthésie	2 unités
	Moniteurs de surveillance	2 unités
	Chariot douche	1 unité
	etc...	

ZP

A

f

(2) Mission de présentation du rapport  
2) Emploi du temps de la mission

	Date	J	Matinée	Après-midi
1	13-4-94	Mer	Tokyo (12:45)→	Paris (18:10) (AF 275)
2	14-4	Jeu	Paris (12:10)→	Abidjan (16:30) (AF 7224)
3	15-4	Ven	Salutations Ambassade du Japon et CHU Cocody	Présentation du rapport, présentation du programme
4	16-4	Sam	Réunion de révision des listes de prix (CHU de Cocody)	Réunion inter-mission
5	17-4	Dim	Réunion inter-mission	
6	18-4	Lun	Réunion sécurité incendie 1 Gynéco, médecine interne, neurologie	Réunion Sécurité incendie avec groupement des sapeurs pompiers militaires - PPH, pédiatrie, radiologie
7	19-4	Mar	Réunion sécurité incendie 2 Urologie, traumatologie, chirurgie	Réunion Sécurité incendie avec groupement des sapeurs pompiers militaires - ophtalmologie, stomatologie, ORL
8	20-4	Mer	Analyse du système d'assainissement kinésithérapie, explorations fonctionnelles, pharmacie	Préparation du rapport sur la sécurité incendie Service soins centralisés et urgences
9	21-4	Jeu	Préparation du rapport sur la sécurité incendie Bloc chirurgical, stérilisation centrale, biochimie	Centre des brûlés, immuno-hématologie, bactériologie
10	22-4	Ven	Anapathologie, oarasitologie, ctologie	Réunion de programme d'administration du Service gestion
11	23-4	Sam	Réunion inter-mission	
12	24-4	Dim	Classement	Arrivée autorités gouvernement japonais
13	25-4	Lun	Discussion et réunion générale pour tous les services	Visite de courtoisie au Ministère de la Santé, réunion de présentation du rapport
14	26-4	Mar	Réunion sécurité incendie, déjeuner avec le directeur de l'hôpital	Réunion sécurité incendie, visite du site Dîner avec les membres de l'Ambassade
15	27-4	Mer	Récupération des listes de prix des entreprises locales	Visite du Ministrede la Santé
16	28-4	Jeu	Procès-verbal de réunion Collecte des listes de prix restant à présenter	Procès-verbal de réunion. Dîner avec le chef de mission
17	29-4	Ven	Signature du PV de réunion	Etude des réseaux de gaz, visite de l'ambassade du Japon
18	30-4	Sam	Abidjan (08:00) →	Paris (19:30) (RK 026)
19	1er mar	Dim	Paris (20:15) (JAL 406)	
20	2-5	Lun	Tokyo (15:05)	

(2) Mission de présentation du rapport

3) Liste des membres de la mission

La mission e présentation du rapport pour le projet de réhabilitation et de renforcement du centre hospitalier universitaire de Cocody en république de Côte d'Ivoire se compose de :

- |    |                       |                                     |                                                                                                                               |
|----|-----------------------|-------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. | Docteur Takeki SHIINA | Chef de mission                     | Bureau de la coopération internationale,<br>Centre hospitalier international du Japon                                         |
| 2. | M. Toshijuki NAKAMURA | Coordonnateur                       | JICA<br>Ile Division des études de concept de<br>base, Service étude et conception des<br>projets financés sous forme de dons |
| 3. | M. Shinichi INOUE     | Architecte<br>chef de projet        | Sté Azusa Sekkei Co., Ltd                                                                                                     |
| 4. | M. Kenji ISHIDA       | Responsable<br>Equipements médicaux | Azusa Sekkei Co., Ltd                                                                                                         |
| 5. | M. Kiyoshi SAITO      | Interprète                          | Azusa Sekkei Co., Ltd                                                                                                         |

(3) Liste des personnes rencontrées

**Ambassade du Japon en Côte d'Ivoire**

M. Motohiko NISHIMURA      Ambassadeur plénipotentiaire  
M. Tadashi KUNIEDA          Premier secrétaire

**Bureau JICA en Côte d'Ivoire**

N. Hiroshi KODAMA

**Centre Hospitalier Universitaire de Cocody**

M. Idrissa GUEYE              Directeur CHU COCODY  
M. Lamine GAIE MAMADOU      S/DGAF  
M. Odje WOGNIN                S/DMGP  
M. Namory DIOMANDE          S/DSIO  
M. Konan ASSIENIN            Ressources humaines  
M. Joseph KOUASSI            Contrôle évaluation  
M. J.C. TOUALY KIPRE        Cellule biomédical  
M. Kassim TIMITE              Électricité  
Mme SANOGO née FADIGA      S/DCE  
Pr. Samuel GADEGBEKU        Stomatologie  
Pr. Bertin KOUASSI            O.R.L.  
Pr. Jean Claude KOUASSI      Chirurgie générale et digestive  
M. Jean M. MOHENOU        Anatomie pathologique  
Dr. Cyril DAH                  Explorations fonctionnelles  
Mme KONATE                  Réanimation  
Pr. Dje YAO                    Chef de service urologie  
Pr. DJIBO                      Chef de service traumatologie-orthopédie  
Pr. BOHOUSSOU                Chef de service gynéco-obstétrique  
Pr. ATTINDEHOU                Pharmacie  
Dr. Kass R. N'DOUBA          Pharmacien-chef  
Dr. Kane M'BAYE              Réanimation  
Dr. Danguy AKA                P.P.H.  
Pr. KOUAME                    Pédiatrie  
Pr. SOMBO                     Immuno-hématologie  
Dr. CREZOIT                    Stomatologie  
Pr. N. KONE                    Gynéco-obstétrique  
Pr. Yapo BOA                  Service neurologie  
Pr. Safede KONE                Chef de service ophtalmologie  
Pr. ABBY                        Radiologie  
Dr. ETTI                        Représentant Pr. ATTIA, Médecine  
M. César YAO N'ZI            Surveillant chef radiologie  
M. Mamadou MEITE            Surveillant chef chirurgical  
Mme Simone LEZOU            Surveillante bloc opératoire 3E  
Mme Augustine ABE            Surveillante pédiatrie obstétrique  
Mme Solange GNAMKE        Surveillante pédiatrie - médicaux

**Ministère de la Santé et de la Protection Sociale**

M. Emmanuel EZAN                      Directeur de cabinet IMSPS  
M. Laurent N'CHO ATSE                Directeur des affaires financières  
M. Joseph G.B. AMON                  Directeur, Direction de l'Équipement, du Matériel et de la  
Maintenance  
M. Bernard ASSANDE                  Ingénieur biomédical, sous-directeur maintenance (DEMM)

**CHU Yopougon**

M. André philippe GAUZE            Sous-directeur  
M. Karimou BAKAYOKO                Chef des soins infirmiers et obstétricaux

**CHU Treichville**

M. Coulibaly INZA                      Sous-directeur contrôle et évaluation

**L.B.T.P.**

M. Jean-Claude HERAUD               Ingénieur INSA  
M. Jacques COULAND                  Ingénieur civil

**Direction et Contrôle des Grands Travaux**

M. Séverin ACHY                        Directeur des bâtiments  
M. François KOUAME                  Ingénieur biomédical  
M. Gérard GUILLOT                    Conseiller du Directeur général  
M. R.G. SCHOELLHAMMER              Programmation/coopération bilatérale

**Bureau VERITAS**

M. Hadama YBYA                        Ingénieur

**SOCOTEC**

M. Dominique BORELLE                Ingénieur

**DLM Architectes**

M. Georges CORTASSA                Architecte

**E.T.E.C.O.**

M. Jacques BACHEETA                Ingénieur PDG

**Bâtiment**

Mme C. M. OUATTARA                SONITRA  
M. Jacques CONTU                      SEMCI

**Plomberie, climatisation**

M. Alphonse KOSSI                    SIPEL  
M. Falto M'BOBIE                      COGIM-TECNOA  
M. Yves PARENTEAU                  S.E.E.E.  
M. Charles DETIFFE                    BUGEAT



**Electricité**

M. Claude AILLET  
M. Kouadio KONGO

AJ. Entreprises  
SIDELAF

**Ascenseurs**

M. Raymond CHOUFFIER

CFAO (OTIS)

## 2. Programme de gestion

- (1) Calcul des bilans
- (2) Critères de calcul des recettes
- (3) Critères de calcul du budget gestion et entretien
- (4) Plan de gestion et entretien de la Côte d'Ivoire

### 3. SYSTEME DE GESTION ET DE MAINTENANCE (1) CALCUL DU BILAN FINANCIER

PARAMETRES D'ETUDE

1. DONNEES DE BASE

STATISTIQUES OFFICIELLES	RELEVES D'ETUDE	HYPOTHESE I	HYPOTHESE II	HYPOTHESE III	HYPOTHESE IV	HYPOTHESE V
1. RECETTES						
NON RAIRES CONSULTATIONS						
NOMBRE DE CONSULTATIONS EXTERNES	7 8 1 / JOUR	+ 3% / AN	+ 3% / AN	+ 3% / AN	+ 3% / AN	+ 3% / AN
TARIF DES CONSULTATIONS		INCHANGE	+22.5% / 3 ANS	+22.5% / 3 ANS	+22.5% / 3 ANS	+22.5% / 3 ANS
NOMBRE DE PATIENTS QUI REGLENT	203.060	203.060	203.060	203.060	203.060	203.060
NOMBRE DE PATIENTS/AN (781x260)	4 8 %	4 8 %	8 0 %	8 0 %	8 2 %	8 2 %
Taux de Recouvrement	5.6 %	5.6 %	5.6 %	5.6 %	5.6 %	5.6 %
Taux de Gratuité	4 6.4 %	4 6.4 %	1 9.4 %	1 9.4 %	1 2.4 %	1 2.4 %
Taux de Non-Recouvrement						
ANALYSES ET EXAMENS						
NOMBRE		+ 3% / AN	+ 3% / AN	+ 3% / AN	+ 3% / AN	+ 3% / AN
TARIF	NOUVEAU TARIF	NOUVEAU TARIF	+22.5% / 3 ANS	+22.5% / 3 ANS	+22.5% / 3 ANS	+22.5% / 3 ANS
Taux de Recouvrement	4 9 %	4 9 %	8 0 %	8 0 %	9 0 %	9 0 %
Taux de Gratuité	5.6 %	5.6 %	5.6 %	5.6 %	5.6 %	5.6 %
Taux de Non Recouvrement	4 5.4 %	4 5.4 %	1 4.4 %	1 4.4 %	4.4 %	4.4 %
COUT DES SOINS SPECIAUX						
NOMBRE DE PATIENTS		+ 3% / AN	+ 3% / AN	+ 3% / AN	+ 3% / AN	+ 3% / AN
TARIF	NOUVEAU TARIF	NOUVEAU TARIF	+22.5% / 3 ANS	+22.5% / 3 ANS	+22.5% / 3 ANS	+22.5% / 3 ANS
Taux de Recouvrement	4 9 % (CIDEV ANALY)	8 0 %	8 0 %	8 0 %	9 0 %	9 0 %
Taux de Gratuité	5.6 %	5.6 %	5.6 %	5.6 %	5.6 %	5.6 %
Taux de Non Recouvrement	4 5.4 %	4 5.4 %	1 4.4 %	1 4.4 %	4.4 %	4.4 %
COUTS D'HOSPITALISATION						
NOMBRE DE LITS	6 1 7 LITS	5 7 6 LITS	5 7 6 LITS	5 7 6 LITS	5 7 6 LITS	5 7 6 LITS
Taux d'Occupation	7 2 %	8 0 %	8 0 %	8 0 %	8 5 %	8 5 %
NOMBRE TOTAL DE LITS OCCUPES/AN (NON COMPRIS LE SERVICE GYNECOLOGIE)	219.632 LITS	133.240 LITS	148.044 LITS	148.044 LITS	157.297 LITS	157.297 LITS
TARIFS	2.000 CFA	2.000 CFA, IDEM	+22.5% / 3 ANS	+22.5% / 3 ANS	+22.5% / 3 ANS	+22.5% / 3 ANS
Taux de Recouvrement	2 9 %	2 9 %	8 0 %	8 0 %	9 0 %	9 0 %
Taux de Gratuité	5.6 %	5.6 %	5.6 %	5.6 %	5.6 %	5.6 %
Taux de Non-Recouvrement	8 5.4 %	6 5.4 %	1 4.4 %	1 4.4 %	4.4 %	4.4 %
SUBVENTIONS DE L'ETAT						
BUDGET GENERAL DE FONCTIONNEMENT	INCHANGE	INCHANGE	- 3% / AN	- 3% / AN	- 3% / AN	- 3% / AN
BUDGET SPECIAL D'INVESTISSEMENT	INCHANGE	INCHANGE	- 3% / AN	- 3% / AN	- 3% / AN	- 3% / AN
2. DEPENSES						
FRAIS DE PERSONNEL	BUDGET 1994	+ 5%	+ 5%	+ 5%	+ 5%	+ 5%
FRAIS DE GESTION & MAINTENANCE	BUDGET 1994	+ 5%	+ 5%	+ 5%	+ 5%	+ 5%
AUTRES FRAIS D'EXPLOITATION (TELEPHONE, FORMATION, ETC)	BUDGET 1994	+ 5%	+ 5%	+ 5%	+ 5%	+ 5%
TAXES	2.5% / TOTAL DEPENSES	+ 5%	+ 5%	+ 5%	+ 5%	+ 5%
D'EPENSES D'INVESTISSEMENT	BUDGET 1994	+ 5%	+ 5%	+ 5%	+ 5%	+ 5%
ASSURANCES	0.48% / TOTAL DEPENSES	+ 5%	+ 5%	+ 5%	+ 5%	+ 5%
3. DIVERS						
Taux de Croissance Demographique (Nombre de Patients)	3 % / AN	+ 3% / AN	+ 3% / AN	+ 3% / AN	+ 3% / AN	+ 3% / AN
Taux d'Inflation	5 % / AN	+ 5% / AN	+ 5% / AN	+ 5% / AN	+ 5% / AN	+ 5% / AN

HYPOTHESE I

RECETTES

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
CONSULTATIONS	219.305	225.884	232.660	239.640	246.329	254.234	261.861	269.717	277.809	286.143
ANALYSES & EXAMENS	164.327	169.257	174.395	179.565	184.952	190.500	196.215	202.102	208.165	214.410
SOINS SPECIAUX	11.324	11.664	502.602	517.680	533.210	549.206	565.682	582.653	600.133	618.136
HOSPITALISATIONS	0	0	77.279	77.279	77.279	77.279	77.279	77.279	77.279	77.279
SUBVENTIONS DE L'ETAT (BUDGET GENERAL)	3.481.489	3.481.489	3.481.489	3.481.489	3.481.489	3.481.489	3.481.489	3.481.489	3.481.489	3.481.489
SUBVENTIONS DE L'ETAT (BUDGET INVESTISSEMENT)	100.000	100.000	100.000	100.000	100.000	100.000	100.000	100.000	100.000	100.000
TOTAL	3.976.445	3.988.294	4.568.365	4.595.653	4.623.759	4.652.709	4.682.527	4.713.240	4.744.874	4.777.457

DEPENSES

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
FRAIS DE PERSONNEL	2.479.489	2.603.463	2.733.637	2.870.318	3.013.824	3.164.526	3.322.752	3.488.890	3.663.335	3.846.501
FRAIS DE MAINTENANCE	1.399.275	482.519	1.399.275	1.459.239	1.542.701	1.619.836	1.700.828	1.785.869	1.875.162	1.968.920
FRAIS D'EXPLOITATION	267.719	281.105	295.160	309.918	325.414	341.685	358.769	376.708	395.543	415.320
TAXES	111.601	117.181	123.040	129.192	135.652	142.434	149.556	157.034	164.886	173.130
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	100.000	105.000	110.250	115.762	121.551	127.628	134.010	140.710	147.746	155.133
ASSURANCES	20.815	21.656	22.949	24.096	25.301	26.566	27.894	29.289	30.753	32.291
SOUS-TOTAL	4.378.899	4.611.124	4.684.310	4.918.526	5.164.452	5.422.675	5.695.809	5.978.499	6.277.424	6.591.295
FRAIS D'AMORTISSEMENTS										
MATERIEL MEDICAL	139.797	139.797	473.199	473.199	458.609	440.531	343.203	155.363	18.074	10.990
INSTALLATIONS	153.227	153.227	706.038	706.038	706.038	706.038	706.038	706.038	706.038	706.038
TOTAL DEPENSES	3.732.190	3.904.148	5.863.548	6.037.764	6.329.100	6.569.244	6.743.050	6.899.900	7.001.536	7.308.323

EQUILIBRE FINANCIER

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
BENEFICES AVANT AMORTISSEMENTS	537.279	377.170	-115.946	-322.873	-540.693	-769.966	-1.011.282	-1.265.259	-1.532.550	-1.813.838
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	298.024	283.024	1.179.238	1.179.238	1.164.647	1.146.570	1.049.241	861.401	724.112	717.028
EQUILIBRE PUR	244.255	84.145	-1.295.184	-1.502.111	-1.705.341	-1.916.536	-2.060.523	-2.126.660	-2.256.662	-2.530.866

HYPOTHESE II

		TAUX DE RECOURREMENT									
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
RECETTES											
CONSULTATIONS	0.8	365,508	376,473	475,015	489,266	508,944	635,851	654,926	674,574	651,144	876,678
ANALYSES & EXAMENS	0.8	268,289	276,388	348,669	359,129	369,903	466,725	480,727	495,149	624,754	648,497
SOINS SPECIAUX	0.8	18,488	19,043	1,005,203	1,035,359	1,066,420	1,345,555	1,385,922	1,427,500	1,801,148	1,855,182
HOSPITALISATIONS	0.8	0	0	290,166	290,166	290,166	855,454	855,454	855,454	435,431	435,431
SUBVENTIONS DE L'ETAT (BUDGET GENERAL)	3,481,489	3,481,489	3,481,489	3,481,489	3,481,489	3,481,489	3,481,489	3,481,489	3,481,489	3,481,489	3,481,489
SUBVENTIONS DE L'ETAT (BUDGET INVESTISSEMENT)	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000
TOTAL		4,238,774	4,259,343	5,700,548	5,755,409	5,811,922	6,385,074	6,458,518	6,534,155	7,293,966	7,392,277

DEPENSES

		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
FRAIS DE PERSONNEL	5%/AN	2,479,489	2,603,463	2,739,637	2,870,318	3,013,894	3,164,526	3,322,752	3,488,890	3,663,395	3,846,501
FRAIS DE MAINTENANCE	5%/AN	459,542	482,519	1,339,275	1,489,239	1,542,701	1,619,836	1,700,828	1,785,869	1,875,162	1,968,920
FRAIS D'EXPLOITATION	5%/AN	267,719	281,105	295,160	309,918	325,414	341,685	358,769	376,708	395,543	415,320
TAXES	5%/AN	111,601	117,181	123,040	129,192	135,652	142,434	149,556	157,034	164,886	173,180
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5%/AN	105,000	0	110,250	0	115,762	0	121,551	0	127,628	0
ASSURANCES	5%/AN	20,815	21,856	22,949	24,096	25,301	26,566	27,894	29,289	30,753	32,291
SOUS-TOTAL	4,378,999	3,444,166	3,506,124	4,624,910	4,802,763	5,158,664	5,295,047	5,681,350	5,837,789	6,257,907	6,436,162
FRAIS D'AMORTISSEMENTS											
MATERIEL MEDICAL		139,797	139,797	473,199	473,199	458,609	440,531	843,202	155,363	18,074	10,990
INSTALLATIONS		153,227	153,227	706,038	706,038	706,038	706,038	706,038	706,038	706,038	706,038
TOTAL DEPENSES		3,737,190	3,799,148	5,803,548	5,982,001	6,323,312	6,441,616	6,730,591	6,899,190	6,981,419	7,153,190

EQUILIBRE FINANCIER

		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
BENEFICES AVANT AMORTISSEMENTS	a	789,609	747,219	1,076,232	952,646	653,258	1,090,027	777,169	695,376	1,036,659	956,114
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	b	293,024	293,024	1,178,238	1,179,238	1,164,647	1,146,570	1,049,241	861,401	724,112	717,028
EQUILIBRE PUR	a-b	496,585	454,194	-103,006	-226,592	-511,389	-56,542	-272,073	-165,025	312,547	239,087

HYPOTHESE III

	TAUX DE RECOURVEMENT	RECETTES									
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
CONSULTATIONS	0.8	365.508	376.473	475.015	489.266	503.944	635.851	654.926	674.574	851.144	876.678
ANALYSES & EXAMENS	0.8	268.289	276.338	348.669	359.129	369.903	466.725	480.727	495.149	624.754	643.497
SOINS SPECIAUX	0.8	18.488	19.043	1.005.203	1.035.959	1.066.420	1.345.555	1.385.322	1.427.500	1.801.148	1.855.182
HOSPITALISATIONS	0.8	0	0	290.166	290.166	290.166	355.454	355.454	355.454	455.431	455.431
SUBVENTIONS DE L'ETAT (BUDGET GENERAL)	-3% / AN	3.481.489	3.377.044	3.275.733	3.177.461	3.082.137	2.989.673	2.899.983	2.812.983	2.728.594	2.646.736
SUBVENTIONS DE L'ETAT (BUDGET INVESTISSEMENT)	-3% / AN	100.000	97.000	94.090	91.267	88.529	85.873	83.297	80.798	78.374	76.023
TOTAL		4.283.774	4.145.898	5.488.877	5.442.643	5.401.099	5.879.132	5.860.309	5.843.458	6.519.445	6.533.547

	DEPENSES									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
FRAIS DE PERSONNEL	2.479.489	2.603.493	2.739.637	2.870.318	3.013.834	3.164.526	3.322.752	3.488.890	3.663.335	3.846.501
FRAIS DE MAINTENANCE	1.339.275	482.519	1.339.275	1.469.239	1.542.701	1.619.336	1.700.828	1.785.369	1.873.162	1.968.920
FRAIS D'EXPLOITATION	267.719	281.105	295.160	309.918	325.414	341.895	358.769	376.708	395.543	415.320
TAXES	111.601	117.181	123.040	129.192	135.652	142.434	149.556	157.034	164.886	173.130
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	100.000	105.000	110.250	115.762	121.551	127.628	134.010	140.710	147.746	155.133
ASSURANCES	20.815	21.856	22.949	24.096	25.301	26.566	27.894	29.289	30.753	32.291
SOUS-TOTAL	4.378.899	3.611.124	4.624.310	4.918.526	5.164.452	5.422.675	5.693.809	5.978.499	6.277.424	6.591.295
FRAIS D'AMORTISSEMENTS										
MATERIEL MEDICAL	139.797	139.797	473.199	473.199	458.609	440.531	363.203	155.363	18.074	10.990
INSTALLATIONS	153.227	153.227	706.038	706.038	706.038	706.038	706.038	706.038	706.038	706.038
TOTAL DEPENSES	3.732.190	3.904.148	5.803.548	6.097.764	6.329.100	6.569.244	6.743.050	6.839.900	7.001.536	7.308.323

	EQUILIBRE FINANCIER									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
BENEFICES AVANT AMORTISSEMENTS	784.609	534.774	864.566	524.123	236.647	456.457	166.501	-132.041	242.021	-57.748
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	293.024	293.024	1.179.238	1.179.238	1.164.847	1.146.570	1.049.241	861.401	724.112	717.028
EQUILIBRE PUR	501.585	241.750	-314.672	-655.115	-928.200	-690.113	-882.741	-993.442	-482.091	-774.776

HYPOTHESE IV

		TAUX DE RECOURREMENT									
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
CONSULTATIONS	0.82	374,646	385,885	486,890	501,497	516,542	651,747	671,299	691,438	872,422	898,595
ANALYSES & EXAMENS	0.9	301,825	310,880	392,253	404,021	416,141	525,066	540,818	557,043	702,849	723,984
SOINS SPECIAUX	0.9	20,799	21,423	1,130,853	1,164,779	1,199,722	1,538,643	1,584,803	1,632,347	2,098,436	2,151,389
HOSPITALISATIONS	0.9	0	0	346,839	346,839	346,839	424,878	424,878	424,878	520,476	520,476
SUBVENTIONS DE L'ETAT (BUDGET GENERAL)	-3% / AN	3,481,489	3,377,044	3,275,793	3,177,461	3,082,137	2,988,673	2,899,983	2,812,983	2,728,594	2,646,736
SUBVENTIONS DE L'ETAT (BUDGET INVESTISSEMENT)	-3% / AN	100,000	97,000	94,090	91,267	88,529	85,873	83,297	80,798	78,374	76,023
TOTAL		4,278,759	4,192,282	5,726,659	5,685,664	5,649,912	6,215,881	6,205,079	6,199,488	7,001,151	7,027,153

DEPENSES

		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
FRAIS DE PERSONNEL	5%/AN	2,479,489	2,603,463	2,733,637	2,870,318	3,013,834	3,164,526	3,322,752	3,488,890	3,663,935	3,846,501
FRAIS DE MAINTENANCE	5%/AN	459,542	482,519	1,339,275	1,469,239	1,542,701	1,619,836	1,700,828	1,785,869	1,873,162	1,963,920
FRAIS D'EXPLOITATION	5%/AN	267,719	281,105	295,160	309,918	325,414	341,685	358,769	376,708	395,543	415,920
TAXES	5%/AN	111,601	117,181	123,040	129,192	135,652	142,434	149,556	157,034	164,886	173,130
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5%/AN	100,000	105,000	110,250	115,762	121,551	127,628	134,010	140,710	147,746	155,133
ASSURANCES	5%/AN	20,815	21,855	22,949	24,096	25,301	26,565	27,894	29,289	30,753	32,291
SOUS-TOTAL		3,438,166	3,611,124	4,624,310	4,918,526	5,164,452	5,422,675	5,693,809	5,978,499	6,277,424	6,591,295
FRAIS D'AMORTISSEMENTS											
MATERIEL MEDICAL		189,797	189,797	473,199	473,199	458,609	440,581	343,203	155,363	18,074	10,990
INSTALLATIONS		153,227	153,227	706,038	706,038	706,038	706,038	706,038	706,038	706,038	706,038
TOTAL DEPENSES		3,782,190	3,904,148	5,803,546	6,097,764	6,329,100	6,569,244	6,749,050	6,899,900	7,001,536	7,308,323

EQUILIBRE FINANCIER

		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
BENEFICES AVANT AMORTISSEMENTS	a	889,593	581,109	1,102,349	767,398	485,459	793,206	511,270	220,389	723,797	435,858
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	b	293,024	293,024	1,179,238	1,179,238	1,164,647	1,146,570	1,049,241	861,401	724,112	717,028
EQUILIBRE PUR	a-b	546,570	288,084	-76,889	-411,839	-679,188	-353,363	-537,972	-640,412	-985	-281,170

HYPOTHESE V

RECETTES	TAUX DE RECOUVREMENT										
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
CONSULTATIONS	0.82	374.646	385.885	486.890	501.497	516.542	651.747	671.289	691.438	872.422	898.585
ANALYSES & EXAMENS	0.9	301.825	310.880	382.253	404.021	416.141	525.066	540.818	557.043	702.849	723.934
SOINS SPECIAUX	0.9	20.799	21.423	1.180.853	1.164.779	1.199.722	1.538.643	1.584.803	1.632.347	2,098.486	2,161.389
HOSPITALISATIONS	0.9	0	0	346.839	346.839	346.839	424.878	424.878	424.878	520.476	520.476
SUBVENTIONS DE L'ETAT (BUDGET GENERAL)	-3% / AN	3.481.489	3.377.044	3.275.735	3.177.461	3.082.137	2.989.673	2.899.983	2,812.983	2,728.594	2,646.736
SUBVENTIONS DE L'ETAT (BUDGET INVESTISSEMENT)	-3% / AN	100.000	97.000	94.090	91.267	88.529	85.873	83.297	80.798	78.374	76.023
TOTAL		4.278.759	4.192.232	5.726.659	5.685.864	5.649.912	6.215.881	6.205.079	6.199.488	7.001.151	7.027.153

DEPENSES										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
FRAIS DE PERSONNEL	2.479.489	2.082.771	2.186.909	2.296.255	2.411.068	2.531.691	2.658.202	2.791.112	2.930.688	3.077.201
FRAIS DE MAINTENANCE	1.339.275	482.519	1.339.275	1.469.239	1.542.701	1.619.836	1.700.828	1.785.869	1.875.162	1.968.920
FRAIS D'EXPLOITATION	267.719	281.105	295.160	309.918	325.414	341.685	358.769	376.708	395.543	415.320
TAXES	111.601	117.181	123.040	129.192	135.652	142.434	149.556	157.034	164.886	173.130
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	100.000	105.000	110.250	115.762	121.551	127.628	134.010	140.710	147.746	155.133
ASSURANCES	20.815	21.856	22.949	24.096	25.301	26.566	27.894	29.289	30.753	32.291
SOUS-TOTAL	4.378.899	3.090.431	4.077.583	4.344.482	4.561.685	4.789.770	5.029.258	5.280.721	5.544.757	5.821.995
FRAIS D'AMORTISSEMENTS										
MATERIEL MEDICAL	199.797	139.797	473.199	473.199	458.609	440.531	343.293	155.363	18.074	10.990
INSTALLATIONS	153.227	153.227	706.038	706.038	706.038	706.038	706.038	706.038	706.038	706.038
TOTAL DEPENSES	3.236.292	3.383.456	5.256.821	5.523.700	5.726.333	5.936.339	6.078.500	6.142.122	6.268.869	6.539.023

EQUILIBRE FINANCIER										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
BENEFICES AVANT AMORTISSEMENTS	1.885.491	1.101.801	1.549.076	1.341.402	1.088.226	1.426.112	1.175.820	918.767	1.456.394	1.205.158
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	293.024	293.024	1.179.238	1.179.238	1.164.647	1.146.570	1.049.241	861.401	724.112	717.028
EQUILIBRE PUR	1.042.467	808.777	469.838	162.164	-76.421	279.542	126.579	57.366	732.282	488.130



DEPENSES POUR AMORTISSEMENTS

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
MATERIEL MEDICAL										
* PREMIERE PHASE										
APPAREILS DE RADIOGRAPHIE	18,523	18,523	18,523	18,523	18,523	15,973	0	0	0	0
LECTEURS & DEVELOPPEUSES	9,282	9,282	9,282	9,282	9,282	9,282	0	0	0	0
INSTRUMENTS DE SOINS	2,572	2,572	2,572	2,572	2,572	2,572	0	0	0	0
APPAREILS D'ECHOGRAPHIE	13,708	13,708	13,708	13,708	13,708	13,708	0	0	0	0
MONITEURS DE SURVEILLANCE MEDICALE	6,220	6,220	6,220	6,220	6,220	6,220	0	0	0	0
EQUIPEMENTS POUR EXAMENS MEDICAUX	14,590	14,590	14,590	14,590	0	0	0	0	0	0
INSTRUMENTS DE KINESITHERAPIE	1,842	1,842	1,842	1,842	1,842	1,842	0	0	0	0
APPAREILS D'ANALYSES MEDICALES	23,175	23,175	23,175	23,175	23,175	23,175	9,383	9,383	2,082	2,082
INSTRUMENTS CHIRURGICAUX	18,065	18,065	18,065	18,065	18,065	2,537	1,916	0	0	0
APPAREILS D'EXAMENS OPTIQUES	18,472	18,472	18,472	18,472	18,472	18,472	18,472	18,472	0	0
DIVERS	13,347	13,347	13,347	13,347	13,347	13,347	9,932	500	500	500
* PHASE II										
APPAREILS DE RADIOGRAPHIE	0	0	63,383	63,383	63,383	63,383	63,383	60,883	0	0
LECTEURS & DEVELOPPEUSES	0	0	8,669	8,669	8,669	8,669	8,669	8,669	0	0
INSTRUMENTS DE SOINS	0	0	2,191	2,191	2,191	2,191	2,191	2,191	0	0
APPAREILS D'ECHOGRAPHIE	0	0	36,525	36,525	36,525	36,525	36,525	36,525	0	0
MONITEURS DE SURVEILLANCE MEDICALE	0	0	3,120	3,120	3,120	3,120	0	0	0	0
EQUIPEMENTS POUR EXAMENS MEDICAUX	0	0	26,782	26,782	26,782	26,782	0	0	0	0
INSTRUMENTS DE KINESITHERAPIE	0	0	3,258	3,258	3,258	3,258	3,258	3,258	3,258	3,258
APPAREILS D'ANALYSES MEDICALES	0	0	188	188	188	188	188	188	0	0
INSTRUMENTS CHIRURGICAUX	0	0	181,026	181,026	181,026	181,026	181,026	7,084	7,084	0
APPAREILS D'EXAMENS OPTIQUES	0	0	4,899	4,899	4,899	4,899	4,899	4,899	4,899	4,899
DIVERS	0	0	3,360	3,360	3,360	3,360	3,360	3,360	250	250
BATIMENTS & INSTALLATIONS TECHNIQUES										
SERVICE DES CONSULTATIONS	97,796	97,796	97,796	97,796	97,796	97,796	97,796	97,796	97,796	97,796
BATIMENT PRINCIPAL	0	0	552,811	552,811	552,811	552,811	552,811	552,811	552,811	552,811
INSTALLATIONS TECHNIQUES DE BASE	55,431	55,431	55,431	55,431	55,431	55,431	55,431	55,431	55,431	55,431
<b>TOTAL</b>	<b>293,024</b>	<b>293,024</b>	<b>1,179,238</b>	<b>1,179,238</b>	<b>1,164,647</b>	<b>1,146,570</b>	<b>1,049,241</b>	<b>861,401</b>	<b>724,112</b>	<b>717,028</b>

## (2) Critères de calcul des recettes

Consultations externes Tarif Nombre d'usagers	2.250 203.060 (781 × 260)
Examens	
Tarif des examens de laboratoire Nombre	3.750 34.410
Tarif des examens de radiologie Nombre	1.000 21.344
Tarif des examens d'échographie Nombre	15.000 3.086
Tarif des explorations fonctionnelles Nombre	20.000 1.800
Examens neurologiques Nombre	15.000 3.086
Audiographies Nombre	10.000 1.800
Endoscopie (médecine interne) Nombre	20.000 1.400
Endoscopie (autres services) Nombre	20.000 520
Traitements spécialisés	
Rééducation Nombre	45.000 420
Plâtres (membres supérieurs) Nombre	20.000 153
Plâtres (membres inférieurs) Nombre	10.000 100
Rachis Nombre	30.000 5
Urgences (médecine et pédiatrie) Nombre	2.500 14.600
Urgences (chirurgie et gynécologie) Nombre	5.000 20.440
Accouchements (entocyque) Nombre	150.000 4.500
Accouchements par césarienne Nombre	250.000 750
Hospitalisations Tarif patient Nombre	2.000 133.240 (507×365×0,72)

## (3) Critères de calcul du Budget gestion et maintenance

## Budget de gestion et de maintenance

(unité CFA)

Poste	Budget 1994	Augmentation	Après projet	augmentation
1. Fourniture des repas	258.000.000	19.212.000	277.212.000	+ 7,4 %
2. Buanderie	31.158.000	444.000	31.602.000	+ 1,4 %
3. Groupes électrogènes	8.125.000	6.488.000	14.613.000	+ 80 %
4. Ascenseurs	11.737.000	-	11.737.000	+ 0 %
5. Matériel de climatisation	10.800.000	24.200.000	35.000.000	+ 224 %
6. Entretien des locaux et installations	43.308.000	7.154.000	50.462.000	+ 16,5 %
7. Entretien des espaces verts	7.470.000	-	7.470.000	+ 0 %
8. Entretien du téléphone	6.192.000	2.653.000	8.845.000	+ 43 %
9. Matériel de bureau	6.788.000	1.125.000	7.913.000	+ 16,6 %
10. Matériel médical	38.000.000	49.950.000	87.950.000	+ 131 %
Sous contrat (médical)	118.527.000	45.473.000	164.000.000	+ 13 %
Sous contrat (divers)	29.632.000	71.123.000	100.755.000	+ 240 %
11. Gaz médicaux	10.800.000	35.400.000	46.200.000	+ 328 %
12. Détecteurs d'incendie	0	2.773.000	2.773.000	Ajouté
13. Dispositifs traitement des eaux usées	0	18.360.000	18.360.000	Ajouté
14. Incinérateurs de déchet	9.600.000	15.720.000	25.320.000	+ 164 %
15. Eclairage et eau	259.000.000	126.063.000	385.063.000	+ 48 %
Sous-total (1)	849.137.000	426.138.000	1.275.275.000	+50,2 %
Achat matériel de construction	70.000.000	▲ 35.000.000	35.000.000	- 50 %
Remplacement outils et pièces d'usure	30.000.000	41.000.000	71.000.000	+ 137 %
Remplacement outils et pièces véhicules	12.000.000	6.000.000	18.000.000	+ 50 %
Sous-total (2)	112.000.000	12.000.000	124.000.000	+ 10,7 %
TOTAL	961.137.000	438.138.000	1.399.275.000	+ 45,6 %
Budget du CHU			(4.528.498.000)	
% frais gestion & maintenance /budget			30,9 %	
Prévision de budget du CHU			1.294.870.000 (28,59 %)	

## Critères de calcul

Chaque poste est calculé pour des montants totaux en partant de l'hypothèse que le projet sera réalisé. Les consommations d'eau, d'électricité, et de gaz liquide sont incluses dans le poste éclairage et eau.

## i. Fourniture des repas

La charge des cuisines est demandée à l'extérieur et donc les frais de fourniture sont abordés à part. Nous avons porté les frais de contrat de maintenance des installations frigorifiques dans ce poste car il n'y a pas d'autre matériel de cuisine qui nécessite des frais d'entretien. (Actuellement aucun contrat d'entretien n'existe).

- Contrat d'entretien (200.000 CFA/an/machine)  
5 x 200.000 = 1.000.000 CFA
- Fourniture des repas  
3 repas/jour (280 x 1,5) x 55 (lits) x 72 % (taux d'occupation) x 365 jours = 18.212.000 CFA
- TOTAL 19.212.000 CFA

- ii Buanderie  
Ces services aussi sont mandatés à l'extérieur. Nous avons inscrit les contrats d'entretien à ce poste.  
Ce projet prévoit d'offrir 1 machine à laver de grande capacité et une petite, une essoreuse et un séchoir. Le séchoir sera nouveau, les autres seront des remplacements. Selon les documents de l'hôpital, les montants contractuels pour l'entretien s'élèvent à 5.324.800 CFA, soit  $5.324.800 \text{ CFA} + 12 = 444.000 \text{ CFA}$
- iii Groupes électrogènes
- Contrat d'entretien (documents du CHU)  
Actuel  
Groupes électrogènes d'une capacité de 750 KVA (1 groupe de 500 KVA et un groupe de 250 KVA)  
Montant du contrat : 8.125.000 CFA (1994)
  - Projet  
Groupes électrogène d'une capacité de 1000 KVA (groupe de 500 KVA x 2)  
Montant du contrat :  $(8.125.000 \text{ CFA} + 750 \text{ KVA}) \times 250 \text{ KVA} = 2.708.000 \text{ CFA}$
  - Frais de carburant  
Frais de gazoil couvrant les 250 KVA supplémentaires sur 20 heures de travail par mois  
 $45 \text{ €/h} \times 20 \times 350 \text{ CFA} \times 12 \text{ mois} = 3.780.000 \text{ CFA}$   
Sous-total groupes électrogènes = 6.488.000 CFA/an
- iv Ascenseurs  
Le nombre d'ascenseurs ne sera pas modifié par le projet. Nous prévoyons une hausse du montant du contrat conformément aux documents du CHU. (montant du contrat de 11.736.900 CFA pour 1994)  
 $11.736.900 \text{ CFA} \times 50 \% = 5.868.000 \text{ CFA}$
- v Climatisation
- Après réalisation du projet
- |                         |                         |                          |
|-------------------------|-------------------------|--------------------------|
| Climatiseurs monoblocs  | 70 x @ 200.000 CFA/an = | 14.000.000 CFA/an        |
| Climatiseurs splits     | 70 x @ 150.000 CFA/an = | 13.000.000 CFA/an        |
| Climatiseurs de fenêtre | 70 x @ 50.000 CFA/an =  | 07.000.000 CFA/an        |
| <b>TOTAL</b>            |                         | <b>35.000.000 CFA/an</b> |
- Montant contractuel de 1994 d'après les documents du CHU  
 $54.000.000 - 10.800.000 = 43.200.000 \text{ CFA/an}$
- vi Entretien des locaux (documents du CHU)  
Montant contractuel (1994) = 43.308.000 CFA/an  
 $43.308.000 + 31.215 \text{ m}^2 = 1.387 \text{ CFA/m}^2$   
 $1.387 \times 5.158 \text{ m}^2 \text{ (rajoutés)} = 7.154.000 \text{ CFA}$
- vii Espaces verts  
Ce montant représente les frais d'entretien des espaces verts du CHU. La construction du bloc des consultations externes n'aura absolument aucune incidence sur les surfaces à entretenir. Aucune augmentation n'est prévue pour ce poste (documents du CHU).
- viii Téléphone  
Il y a actuellement 7 lignes au bâtiment principal. La construction du bloc des consultations externes entraînera le branchement de 3 lignes supplémentaires, et donc le budget téléphone devra être augmenté en conséquence. Le montant 1993 est de 6.129.000 CFA  
 $(6.129.000 + 7) \times 3 = 2.653.000 \text{ CFA}$
- ix Matériel de bureau (document CHU)  
Montant du contrat (1994) = 6.788.000 CFA  
 $6.788.000 + 31.215 \text{ m}^2 = 217 \text{ CFA/m}^2$   
 $5.185 \text{ m}^2 \text{ (ajoutés)} \times 216 \text{ CFA} = 1.225.000 \text{ CFA}$
- x Matériel médical  
Consommables pièces d'usure et pièces de rechange  
En dehors des frais de personnel, les montants concernent le remplacement des pièces d'usure et de rechange puisque l'entretien est effectué hors contrat. Les pièces d'usure et de rechange qui sont remplacées régulièrement selon les prescriptions du fabricant, pièces de rechange en cas de panne comprises, nécessitent un budget de 35.000.000 CFA pour l'année, compte tenu des durées d'utilisation de 8 heures par jour 260 jours par an dans le cas du service des consultations et de 24 heures par jour 365 jours par an pour le service des urgences et de réanimation.

sont toutes importées la dévaluation du CFA a une incidence directe sur ces montants qui devront donc être révisés. Le budget actuel sera porté à 205.000.000 CFA/an.

Entretien sous contrat	164.000.000
Consommables et pièces de rechange	71.000.000
Total	205.000.000

#### Frais d'entretien sous contrat

Le montant des contrats actuels pour frais de maintenance comprenant les révisions périodiques et les dépannages s'élèvent à 27.200.000 CFA par an. Ce montant sera augmenté de 55.350.000 CFA du fait de l'accroissement du nombre d'appareils et de la dévaluation du CFA et porté à 87.950.000 CFA par an.

	Nbre appareils	Prix unitaire	TOTAL
Electrocardiographes	6	300.000	900.000
Aspirateurs médicaux	24	75.000	1.800.000
Scyalitiques	12	500.000	6.000.000
Tables d'opération	12	450.000	5.400.000
Echographes	4	1.000.000	4.000.000
Radiographes simples	2	2.000.000	4.000.000
Radiographe avec bras en C	2	4.000.000	8.000.000
Radiographe télécommandé	2	6.000.000	12.000.000
Pouponnels	7	1.500.000	10.500.000
Fauteuils dentaires	3	1.100.000	3.300.000
Analyseurs de laboratoire	5	750.000	3.750.000
Radiographe mobile	1	1.100.000	1.100.000
Table d'anesthésie	12	700.000	8.400.000
Appareil de dialyse	8	750.000	7.600.000
Respirateurs	8	500.000	4.000.000
Moniteur de surveillance cardiorespiratoire	24	300.000	7.200.000
	TOTAL		87.950.000

#### xi Canalisations de gaz médicaux

- Montants contractuels d'entretien (O<sub>2</sub>, N<sub>2</sub>O, V, CA)  
@700.000 CFA/mois × 12 = 8.400.000 CFA/an

- Consommation des gaz (O<sub>2</sub>, N<sub>2</sub>)

Du fait de l'installation des canalisations de gaz du projet les consommations seront augmentées de 50 % par rapport à 1992 (9.000.000/mois)  
@9.000.000 CFA × 50 % × 12 = 27.000.000 CFA/mois

Sous-total gaz médicaux = 35.400.000 CFA/an

#### xii Détecteurs d'incendie

- Contrôle des 260 détecteurs (une fois par an)  
260 + 25/h/j × @ 100.000 CFA/h/j = 1.040.000 CFA/an

- Vérification générale (1 fois par an)  
260 + 15/h/j × @ 100.000 CFA/h/j = 1.733.000 CFA/an

#### xiii Dispositifs de traitement des eaux usées

- Montant des produits et oxydants @550.000 CFA × 12 = 6.600.000 CFA/an  
- Salaires des techniciens de maintenance @2(340.000 CFA × 12) = 8.160.000 CFA/an  
- Traitement des sédiments (6 par an) @600.000 CFA × 6 = 3.600.000 CFA/an

Sous-total xiii = 18.360.000 CFA/an

xiv Incinérateurs

- Consommation énergétique de 2 incinérateurs  
 $2(12 \text{ } \varnothing/h \times 3 \text{ h} \times 25 \text{ j} \times 12 \text{ mois} \times 350 \text{ CFA}/\varnothing) = 7.560.000 \text{ CFA/an}$
- Salaires des 2 techniciens de maintenance  
 $2(@340.000 \text{ CFA} \times 12) = 8.160.000 \text{ CFA/an}$

Sous-total xiv = 15.720.000 CFA/an

xv Consommation d'énergie

- Electricité  
Bloc des consultations externes  
 $280 \text{ KVA} \times 0,6 \text{ (taux d'utilisation)} \times 10 \text{ h} \times 25 \text{ j/m} \times 38 \text{ CFA} \times 12 \text{ mois} = 19.152.000 \text{ CFA/an}$   
Bâtiment principal  
 $(2.027 \text{ KVA}^{*1} \times 0,6 - 600 \text{ KVA}^{*2}) \times 12 \text{ h} \times 365 \text{ j} = 102.560.328 \text{ CFA/an}$

\*1) : charge des dispositifs du projet

\*2) : Charge des transformateurs actuels

Sous-total électricité = 121.712.000 CFA/an

- Eau

Entre mars 1992 et septembre 1992, pendant 7 mois les volumes d'eau utilisés étaient compris entre 543 m<sup>3</sup> et 1008 m<sup>3</sup> maximum par jour, ce qui va pratiquement du simple au double. On ne sait pas si ces écarts importants proviennent de fuites puisque les relevés sont irréguliers ou les compteurs en panne. Les réparations sur le réseau devraient permettre d'y remédier.

Pour information, signalons que les consommations d'une formation de cette catégorie au Japon sont d'environ 460 m<sup>3</sup> par jour.

$750 \text{ } \varnothing/\text{lit} \times 617 \text{ lits} = 462 \text{ m}^3/\text{jour}$

- Gaz domestique

Cuisines

Cuisinière à gaz	1	$1(4,35 \text{ kg/h} \times 4 \text{ h} \times 0,5)$	=	8,62 kg/jour
Cocotte à riz	2	$2(1,3 \text{ kg/h} \times 4 \text{ h} \times 1,0)$	=	10,40 kg/jour
Friteuse	2	$2(1,55 \text{ kg/h} \times 4 \text{ h} \times 0,5)$	=	6,0 kg/jour

25,02 kg/jour

$25,02 \text{ kg/jour} \times 365 \text{ jours} \times @240 \text{ CFA/kg} = 2.191.000 \text{ CFA/an}$

Buanderie

Essoreuses 5 kg + séchoir 25 kg = 30 kg/jour

$30 \text{ kg/jour} \times 25 \text{ jours} \times 12 \text{ mois} \times @240 \text{ CFA} = 2.160.000 \text{ CFA}$

Sous total GAz domestique = 4.351.000 CFA/an

TOTAL CONSOMMATION D'ÉNERGIE = 126.063.000 CFA/AN

(4) Plan de gestion et entretien de la Côte d'Ivoire



CENTRE HOSPITALIER  
UNIVERSITAIRE DE COCODY

B. P. V 13 ABIDJAN — FAX: 44-13-79  
TEL: 44-91-00

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE  
ET DES AFFAIRES SOCIALES

Abidjan, le 19 AOUT 1994

N° 135 / D / CHU. / C

LE DIRECTEUR

Objet : Projet de renovation du  
C.H.U. de Cocody.

Réf. :

A MONSIEUR SHIN'ICHI INOUE  
CHEF DE PROJET

Cher Monsieur,

Comme suite à votre lettre du 21 Juillet 1994 j'ai l'honneur de vous faire parvenir en complément, le document ci-joint qui démontre de manière plus explicite l'opportunité du choix de l'hypothèse 2, pour le système de gestion du C. H. U. de Cocody, après la réalisation du projet.

Je vous prie de croire, Cher Monsieur, à mes sentiments les meilleurs.

  
DESIRE KOUAME



C O M P L E M E N T

DE LA NOTE N° 33/S/DGAF/CHU/C DU 06/07/1994  
PORTANT SUR LA PROPOSITION DE GESTION ADOPTEE.

(HYPOTHESE 2)



III - PROPOSITION ADOPTEE

Après analyse des différentes hypothèses, il semble que c'est la deuxième qui puisse être envisageable dans le cas du C.H.U. de Cocody.

Cette option repose, en effet, sur l'augmentation des tarifs, l'amélioration du taux de recouvrement et du taux d'occupation.

1) LES RECETTES

a) Nombre de patients

Il sera en augmentation une fois le projet réalisé.

- La population de la ville d'Abidjan augmentera de 3 %. On doit donc prévoir la même évolution pour le nombre de patient.

- Une partie de la clientèle privée se tournera vers le C. H. U du fait de l'existence de prestations de même niveau et même qualité que dans le privé, mais à moindre coût.

\* Après la rénovation les prix appliqués seront ceux pratiqués actuellement par le C.H.U. de Yopougon.

EXEMPLE DE PRIX (F CFA)

	TARIF CHU/C APRES RENOVATION	TARIF DU PRIVE
Consultation non spécialisé	5. 000	12. 000
Consultation spécialisée	7. 500	15. 000

Ces prix vont donc inciter les malades à préférer le C.H.U. aux privés.

\* Par exemple, dès son ouverture avec de bonnes conditions médicales, le C.H.U de Yopougon a récupéré une bonne partie de la clientèle des cliniques privées : des contrats de prestation de service, ont été conclus avec 180 Entreprises privées.

Actuellement de nos contacts avec ces Entreprises il semble que l'handicap du C.H.U de Cocody reside dans l'état de dégradation des infrastructures et des équipements.

#### b) TARIFICATION

Après la renovation, tous les trois ans la hausse des tarifs, au taux de 22,5 % est possible pour les raisons suivantes :

- Les propositions de tarif relèvent du C.H.U de Cocody
- Les arguments techniques existent pour convaincre

Le Conseil d'Administration. En effet il s'agit d'entretenir le caractère opérationnel du C.H.U et d'assurer une longue durée de vie aux équipements.

- Malgré la hausse de 22,5 % tous les ans, nos prix resteront compétitifs pendant encore longtemps.

EXEMPLES DE PRESTATIONS	PRIX PRATIQUES APRES LA RENOVATION		3 ANS APRES	
	C.H.U	CLINIQUES	CHU (+ 22,5%)	CLINIQ. 5%/AN
Consultation	5. 000	12. 000	6125	13. 800
Echographie	10. 000	30. 000	14. 700	34. 500

Aussi les prix après application des 22,5 % seront supportables pour la population du fait de la prolifération des systèmes d'assurance - maladie et du système de sécurité sociale, à partir de 1996, en faveur des plus pauvres.

Compte tenu de tout ceci, l'augmentation des tarifs de 22,5 % est parfaitement possible.

c ) LE RECOUVREMENT

Il sera optimisé :

Après la réhabilitation, toutes les prestations seront enregistrées et facturées. L'enregistrement sur malade sera systématique avant accès aux prestations. (consultations, radio, etc...)

- Le système de facturation sera automatisé
- Le service de recouvrement sera renforcé.
- Un service de contentieux sera mis en place.

L'instauration de système de sécurité sociale à partir de 1996 facilitera aussi le recouvrement.

Ainsi donc l'objectif du recouvrement d'au moins 80 % sera atteint voire dépassé.

d) TAUX D'OCCUPATION DES LITS

Après la rénovation, le taux de 80 % sera largement dépassé.

* Nombre de lit actuel	;	548	
Taux d'occupation théorique	;	$548 \times 365$	= 2 000. 020
Taux d'occupation réel actuel	;	$200.020 \times 72 \%$	= 144. 014
* Nombre de lit après la rénovation	;	507	
Taux d'occupation offerte	;	$507 \times 365$	= 185.055
Taux d'occupation visé	;	$185.055 \times 80 \%$	= 148.044

On constate que la demande d'occupation de 144. 014 est inférieur à l'offre visé de 4030. (148. 044 - 144. 014)

Si on absorbe totalement cette demande on accroitra notre taux d'occupation jusqu'à 78 %. On reste en deça des previsions de 80 % visées par l'hypothèse 2. Cependant le flux de patient attendu à l'ouverture du C. H. U. renové permettra d'atteindre voire dépasser les 80 % visés.

Les tarifs d'hospitalisation n'affecteront pas à la baisse la demande d'hospitalisation car les prestations accordées toute comparaison faite, resteront compétitives à Abidjan et dans l'ensemble du pays (voir nombre de patient) - a)

e) LA SUBVENTION DE L'ETAT

Elle varie, à la hausse comme à la baisse, en fonction du budget de l'établissement.

La variation à la baisse n'est possible que lorsque l'établissement génère des ressources propres.

Il est important de préciser que le montant en baisse n'est jamais supérieur aux capacités de génération des ressources propres même dans le cas du Programme d'Ajustement Structurel (P A S) imposé par le F M I et la Banque Mondiale.

EN D'AUTRES TERMES

Soit R le montant de la réduction de subvention pour l'année i.

Soit I les ressources propres réalisées par le C.H.U pour l'année i - 1.

Ici le principe est tel que forcément  $R \leq I$ .

Donc la subvention de l'état est maintenue tant que cela est nécessaire.

2) LES DEPENSES

Dans toutes les rubriques ci-dessus, de la proposition adoptée, nous avons tenu compte du taux d'inflation de 5 % prévue par l'étude Japonnaise.

Dans ces paragraphes ci-dessous nous exposons les resultats des efforts entrepris pour ramener nos dépenses à leur niveau réel. Les efforts d'assainissement entrépris dans ce sens depuis 1992 seront toujours poursuivis surtout au niveau des grands postes de dépenses.

a) LES FRAIS DE PERSONNEL

Le poste représenté une part importante du budget du CHU (64 %). Une serie de mesures actuellement à l'étude auraient pour effet la compression de ces frais dès leur mise en application.

Prise en compte du salaire du personnel hospitalo-Universitaire par l'Université Nationale.

	EMOLUMENTS HOSPITALIERS		EMOLUMENTS UNIVERSITAIRES		T O T A L	
	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	90
PERSONNEL HOSPITALO- UNIVERSITAIRE	22. 769.000	17	32. 245. 000	100	55. 014. 000	34
AUTRES PERSONNELS	104. 986. 000	83	-	-	104. 986. 000	66
T O T A L	127. 755. 000	100	32. 245. 000	100	160. 000. 000	100

L'Université doit bientôt prendre en compte les émoluments Universitaires du personnel enseignant du C.H.U de Cocody. Ces émoluments s'élèvent à 32. 245. 000 F. La masse salariale mensuelle passera donc de 160.000.000 à 127. 755. 000 F CFA, soit une baisse d'environ 20 %.

b) FRAIS D'EXPLOITATION ET DIVERS

Les efforts entrepris depuis 1992 pour réduire les grandes charges se poursuivront dans les années à venir.

\* L'ALIMENTATION

En 1992 la consommation était de 23. 000. 000 F/mois. Les contrôles exercés en vue de la détermination des véritables bénéficiaires des repas et l'instauration de tickets, ont permis de ramener la consommation à 18. 000. 000 F / mois.

En 1993, la consommation a été ramenée à 17. 000. 000 F / mois à la suite de contrôle au niveau des hospitalisations.

Pour les 7 premiers mois 1994, elle est de 16. 000. 000 F / mois. Après la réalisation du projet, l'enregistrement systematique des patients permettra de mieux cerner les quantités réelles de repas à servir.

\* LES ABONNEMENTS ( EAU, ELECTRICITE, TELEPHONE )

Ce chapitre a connu une baisse du rythme de consommation grâce au contrôle, au suivi des factures et aux reparations des fuites identifiées sur tout le site du C.H.U.

- Pour l'électricité d'une consommation mensuelle moyenne de 12. 000. 000 F nous sommes passés à 9.000.000 F. La pose de compteurs individuels dans les structures autonomes branchées sur les compteurs du C.H.U permettra une baisse de la consommation ( la morgue, la cuisine, la buanderie, l'Institut Pasteur ...).

- Il en est de même pour la consommation d'eau qui a été stabilisée autour de 10 millions.

La refection des circuits d'eau et d'électricité permettra la baisse du rythme de consommation car on constate de nombreuses fuites face à leur état de dégradation avancé

\* LE TELEPHONE

Des mesures ont été prises afin de maîtriser les consommations depuis 1992.

- Suppression des lignes internationales
- Non prise en charge des numeros appartenant aux Medecins ne faisant plus partie des effectifs du C.H.U
- Cessation des attributions anarchiques de lignes

- Instauration d'un plan de 50. 000 F par bimestre. Des négociations sont en cours pour ramener le plafond à 25. 000 F.

De 12. 800. 000 F par bimestre en 1992 la consommation a été ramenée à une moyenne de 7. 000. 000 F par bimestre.

Les abonnements qui représentaient 20 % des dépenses de fonctionnement en 1992 ne se situaient plus qu'à 15% en 1993. (dépenses hors salaires)

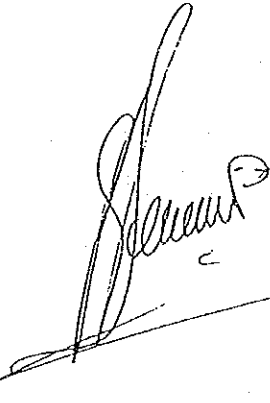
### C O N C L U S I O N

En tenant compte dans notre analyse de l'augmentation annuelle du taux d'inflation de 5 %, Nous sommes certains que l'hypothèse n° 2 est parfaitement exécutable, notamment ;

- ° Le nombre de patients croitra de plus de 3 % Car la clientèle privée viendra en plus du taux de natalité naturelle.
- ° L'augmentation des tarifs au taux de 22,5 % sera possible car nos prix resteront compétitifs sur la place.
- ° L'amélioration du recouvrement des coûts excédérales 80 %.
- ° Le taux d'occupation des lits dépassera largement les 80 % car le nombre de lits diminue avec le projet alors que la clientèle augmente avec la récupération des patients du privé.
- ° Le risque de diminution de la subvention de l'état n'existe pas.



Par ailleurs les actions entreprises pour assainir notre gestion seront poursuivies après le projet de rehabilitation. Cela renforcera d'avantage les résultats escomptés dans le cadre de l'hypothèse n° 2. C'est à dire que le C.H.U. pourra parfaitement et progressivement autofinancer sa maintenance globale. Ainsi l'effort du Gouvernement du Japon sera entretenu et son impact durable. 3



18 - 08 - 1994 Abilga - Rep CI  
Sesiro Kouomo